



La plateforme européenne  
des concours architecturaux

# ARCH-E

## Livre blanc

Recommandations pour  
des processus de  
passation de marchés  
basés sur la qualité en  
utilisant les concours  
architecturaux



Financé par l'Union européenne. Les opinions exprimées  
n'engagent que leur auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement  
celles de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive  
européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union  
européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues responsables.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Le projet ARCH-E et son consortium	3
Les conclusions d'ARCH-E comme base de la liste des recommandations	6
Les objectifs du consortium ARCH-E	10
<b>Chapitre 1</b>	<b>13</b>
Liste des recommandations	14
Contexte et faits concrets sur les recommandations	15
<b>Chapitre 2</b>	<b>27</b>
Données sur l'efficacité économique des concours d'architecture	28
<b>Chapitre 3</b>	<b>43</b>
Recommandations spécifiques à chaque pays	44
Autriche	44
Croatie	45
Chypre	46
Allemagne	49
Hongrie	51
Slovénie	54
Espagne	55
Suisse	58
Pays-Bas	60
<b>Littérature</b>	<b>62</b>
<b>Colophone</b>	<b>64</b>

**Avis de non-responsabilité:** Dans le livre blanc ARCH-E, le terme «concours d'architecture» est utilisé, qui décrit également les procédures qui sont désignées comme des concours dans la directive 2014/24/UE.

# Les partenaires d'ARCH-E et partenaires de coopération

**BKZT** Chambre Fédérale des Ingénieurs Civils (Autriche) |  
Bundeskammer der Ziviltechniker:innen

**CAE** Conseil des Architectes d'Europe

**CAC** Chambre Croate des Architectes | Hrvatska Komora Arhitekata

**ZAPS** Chambre d'Architecture et d'Aménagement du Territoire de Slovénie | Zbornica za Arhitekturo à Prostор Slovénie

**AAC** Association des Architectes de Chypre | Σύλλογος Αρχιτεκτόνων Κύπρου

**BAK** Chambre Fédérale des Architectes Allemands | Bundesarchitektenkammer

**TU/e** Université de Technologie d'Eindhoven | Technische Universiteit Eindhoven

**UPV** Université Polytechnique de Valence | Universitat Politècnica de València

**SEPA** SEPA Engineering GmbH

**MÉK** Chambre des Architectes Hongrois | Magyar Építész Kamara

**UIA** Union Internationale des Architectes | Union Internationale des Architectes

La Chambre des Architectes du Tyrol du Sud (Province de Bolzano) | Ordine degli Architetti, P.P.C. della Provincia di Bolzano

**ČKA** Chambre Tchèque des Architectes | Architecture de Ceska Komora

**CNOA** Conseil National de l'Ordre des Architectes | Conseil National de l'Ordre des Architectes

**SIA** Association Suisse des Ingénieurs et Architectes | Ordre des Ingénieurs et Architectes Suisses

# Introduction

## Le projet ARCH-E et son consortium

Les concours d'architecture jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de notre environnement bâti et des conditions de vie des citoyens. Leur création remonte à la Grèce antique, en 448 av. J.-C., afin de trouver la solution optimale pour un mémorial sur l'Acropole. Au fil des siècles, les concours d'architecture sont devenus monnaie courante dans la vie des architectes. Citons quelques exemples mondialement célèbres: la coupole de la cathédrale *Santa Maria del Fiore de Florence*, conçue par Brunelleschi, un concours lancé en 1418; le concours d'urbanisme pour la *Ringstrasse de Vienne*, ouvert à tous en 1858; et des monuments emblématiques comme l'Opéra de Sydney (1956) et le *Centre Pompidou* (1971), qui ont lancé la carrière des jeunes architectes jusque-là inconnus Jørn Utzon, Richard Rogers et Renzo Piano.

La procédure de concours est une méthode de passation idéale pour permettre l'inclusion des utilisateurs et du grand public. Leurs connaissances peuvent facilement être intégrées avant, pendant et après le concours, tout en garantissant l'anonymat de l'auteur tout au long du processus, au fur et à mesure que les architectes travaillent sur leurs propositions. D'autres experts compétents, tels que des ingénieurs et des paysagistes, peuvent participer, souvent sous la forme d'équipes interdisciplinaires.

Les concours d'architecture sont un outil précieux pour la profession pour, permettent de développer une expertise créative en testant des idées, en comparant les résultats et en améliorant ainsi ses propres compétences grâce à l'apprentissage des autres.

Bien que les concours soient couramment utilisés par de nombreux professionnels dans de nombreux pays, ils sont parfois utilisés à mauvais escient pour exploiter les membres de la communauté créative. La directive européenne sur les marchés publics doit donc prévoir une réglementation plus précise afin de garantir des normes minimales de qualité pour le cahier des charges, la qualité des procédures et la communication des résultats.

L'étude d' ARCH-E montre qu'actuellement 95% des bureaux d'architecture sont exclus des marchés publics en raison de conditions de participation

## **Introduction**

---

restrictives telles que le chiffre d'affaires et le nombre minimum d'employés. Dans la pratique, cela conduit à une perte d'innovation pour les projets des autorités adjudicatrices à tous les niveaux. Les concours ouverts offrent un meilleur accès aux PME, ainsi qu'aux femmes architectes qui travaillent souvent dans des structures plus petites, en vue d'améliorer l'équilibre entre les genres dans la profession.

La révision de la directive européenne sur les marchés publics doit combler ces lacunes en fournissant des orientations claires dans un chapitre spécifique consacré aux services intellectuels et en définissant des obligations strictes afin de garantir que les fonds publics soient dépensés uniquement sur la base de la qualité. L'accent mis sur la qualité dans les marchés publics peut également favoriser les activités transfrontalières et, par conséquent, renforcer efficacement le marché intérieur en réduisant les freins à la prévention.

Les données collectées et analysées par les deux universités participant au projet ARCH-E permettent de comprendre les véritables limites de l'accès au marché pour les architectes travaillant à l'étranger. Des outils ont ensuite été développés pour aider à surmonter ces obstacles.

Le projet ARCH-E, mené par la Chambre fédérale autrichienne des architectes et des ingénieurs agréés (BKZT), s'appuie sur un consortium de dix partenaires et cinq partenaires de coopération, dont le Conseil des architectes d'Europe (CAE) et plusieurs organisations membres du CAE en tant que partenaires à part entière, ainsi que l'Union internationale des architectes (UIA) en tant que partenaire de coopération. Le consortium rassemble 560 000 architectes et dispose d'un budget de 1,4 million d'euros, financé à 70% par le programme Europe Créative de l'UE. D'ici la fin du projet, début 2026, les documents et informations collectés seront transférés vers le site web et l'application mobile du Conseil des architectes d'Europe (ACE HUB), organisation représentative de 600 000 architectes en Europe, afin d'être disponibles pour un développement ultérieur.

De plus, le consortium ARCH-E est heureux d'accorder une licence ouverte à l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), à la Commission européenne et à toutes les institutions de l'Union européenne pour utiliser les ressources et documents d'ARCH-E sous toutes leurs formes. Les données ARCH-E auront ainsi un impact direct sur les documents d'orientation et les processus législatifs.

Le processus de révision de la législation sur les marchés publics dans l'UE a récemment débuté. Il offre une opportunité aux architectes, aux autorités adjudicatrices et aux législateurs de mettre en œuvre la refonte fondamentale

et urgente du paysage des marchés publics pour la prochaine décennie. Comme le souligne la Commission européenne dans sa communication «Pour un fonctionnement efficace des marchés publics en Europe et pour l'Europe», 55% des procédures de passation de marchés actuelles utilisent encore le prix le plus bas comme seul critère d'attribution.

Les recommandations du livre blanc ARCH-E soutiendront ce processus de changement en présentant des étapes importantes, des leviers pratiques et des solutions efficaces pour libérer tout le potentiel des marchés publics en tant qu'outil permettant d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous et davantage de Culture du bâti («Baukultur») basée sur des projets économiquement efficaces, durables, innovants et inclusifs dans toute l'Europe. Il s'adresse donc à toutes les parties prenantes du processus de passation des marchés publics.

Les recherches d'ARCH-E montrent que les concours d'architecture permettent de réaliser des économies potentiellement significatives. En comparant les projets lauréats avec d'autres projets soumis, les données recueillies montrent que les coûts de construction sont réduits jusqu'à 18,3%. Ce résultat n'est pas surprenant, car les projets soumis sont rigoureusement évalués par un jury compétent composé d'experts, dont des architectes et des clients.

Enfin, le résultat d'un concours d'architecture améliore la qualité de l'environnement bâti pour tous.

DANIEL FÜGENSCHUH

Membre du Bureau Exécutif du CAE et  
Président de BKZT, partenaire principal d'ARCH-E

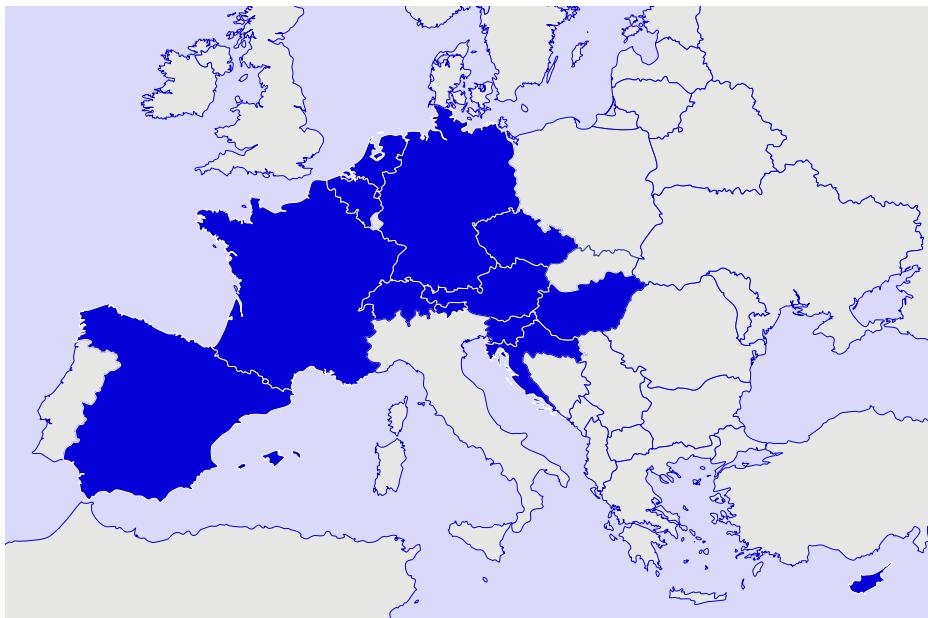


Figure 0.1: Veuillez utiliser la carte de la carte sur les concours d'architecture

## Les conclusions d'ARCH-E comme base des recommandations

Le projet ARCH-E rassemble et met en réseau les données existantes sur le cadre juridique des concours d'architecture, la participation aux concours transfrontaliers et les obstacles rencontrés par les architectes dans ce cadre. Trois résultats du projet ont particulièrement contribué à cet effort:

- **Le glossaire ARCH-E** est bien plus qu'un simple dictionnaire du jargon des concours d'architecture. Il rassemble 11 perspectives nationales sur les procédures de concours d'architecture en Europe. Au total, 190 termes expliquent les caractéristiques régionales de ce paysage linguistique propre à la culture des concours. Les mutations linguistiques n'étant pas de simples traductions, mais des descriptions originales de la pratique locale dans les domaines concernés, les termes peuvent être comparés entre eux dans l'outil en ligne et

analysés pour en déterminer les similitudes et les différences. Ce recueil contient actuellement environ 1 000 définitions.

La création du glossaire ARCH-E a fortement incité les partenaires du projet à mieux comprendre les similitudes et les différences entre les cadres juridiques nationaux des concours. Bien que tous les systèmes nationaux de concours soient conformes à la directive européenne 2014/24/UE sur les marchés publics, des variations importantes existent. La fragmentation du cadre juridique des concours d'architecture constitue un défi pour les architectes souhaitant participer à des concours d'architecture à l'étranger. Dans l'enquête ARCH-E, 43% des répondants ont déclaré que le manque de connaissances concernant la réglementation nationale des concours d'architecture à l'étranger constitue un obstacle à leur participation à des concours d'architecture transfrontaliers.

- **La carte ARCH-E des concours d'architecture** offre un aperçu complet des systèmes de concours d'architecture en Europe. Les profils de pays concernant l'Autriche, la Croatie, Chypre, la République tchèque, l'Allemagne, la Hongrie, la Slovénie, le Tyrol du Sud, l'Espagne, la Suisse et les Pays-Bas fournissent des données statistiques, des informations sur les cadres réglementaires et les tendances actuelles en matière de procédures de concours d'architecture. Un deuxième chapitre rassemble les analyses et recommandations de 46 experts internationaux, ainsi qu'une analyse comparative des systèmes des concours d'architecture examinés.

Un recueil de bonnes pratiques en matière de procédures de concours d'architecture donne un aperçu exemplaire de la manière dont des sujets tels que l'accessibilité, les processus de décision axés sur la qualité, les objectifs de durabilité et l'équité peuvent être pris en compte dans une culture de concurrence contemporaine.

Les travaux relatifs à la carte ARCH-E sur les CDA ont également favorisé le transfert de connaissances entre les partenaires du projet, qui ont fourni des données spécifiques à chaque pays aux chercheurs et auteurs, la Prof. Juliette Bekkering, le Dr Torsten Schröder et la Dr Grazia Tona de l'Université de technologie d'Eindhoven, département de l'environnement bâti, de la conception et de l'ingénierie architecturales.

- **Le rapport sur les besoins des architectes** s'appuie sur une enquête menée par ARCH-E auprès d'architectes de plus de 30 pays. Alors

## Introduction

---

que la carte des centres de données ad hoc se concentre sur l'analyse systémique, le rapport sur les besoins des architectes se concentre sur les expériences individuelles des architectes. L'enquête a porté sur le contexte personnel et professionnel des répondants, leur expérience des concours d'architecture en général et au-delà des frontières en particulier, les obstacles et les défis rencontrés lors de leur participation aux concours d'architecture, et sur la manière dont les organisations professionnelles d'architectes et autres acteurs institutionnels pourraient apporter un soutien pour atténuer ces problèmes. Outre l'enquête ARCH-E, une collaboration avec le Conseil des architectes d'Europe a permis d'inclure certaines questions spécifiques aux concours d'architecture dans l'Étude du Secteur du CAE qui a mobilisé environ 20 000 répondants.

L'analyse des données a porté une attention particulière aux difficultés rencontrées par les petits bureaux et/ou les bureaux dirigés par des femmes lors de leur participation aux concours d'architecture. Les données de l'enquête ont confirmé la persistance d'un écart entre les genres. Comme l'indiquent<sup>1</sup> «l'indice du plafond de verre de The Economist «et les études de terrain, l'écart entre les genres parmi les architectes perçu par ce rapport des besoins ne peut être uniquement attribué à des facteurs internes aux systèmes des concours d'architecture mais trouve son origine dans des cadres sociétaux tels que la garde d'enfants.

En général, des différences significatives entre les besoins et les problèmes des petits et des grands bureaux d'architecture sont apparues dans l'analyse de l'enquête ARCH-E, un écart qui peut être atténué en partie grâce aux recommandations du présent document.

- Au-delà des activités formalisées par ARCH-E, le transfert de connaissances entre les partenaires du projet a permis d'approfondir la compréhension des systèmes de concours d'architecture étudiés et de leur lien avec les directives européennes sur les marchés publics. Le réseau d'experts, en pleine expansion et interconnecté autour d'ARCH-E, contribue également à la compréhension du paysage européen des concours et de ses potentiels d'amélioration.

---

<sup>1</sup> The Economist, «L'indice du plafond de verre de The Economist», 6 mars 2024, <https://www.economist.com/graphic-detail/glass-ceiling-index>

- Les efforts d'ARCH-E pour cartographier le paysage européen des concours d'architecture, identifier les obstacles à la participation transfrontalière aux concours d'architecture, en particulier pour les PME et les femmes architectes, et formuler des suggestions d'amélioration, pourraient s'appuyer sur un excellent travail. Les recommandations visant à améliorer le système européen des **concours d'architecture tiennent compte des recommandations du CAE pour les concours d'architecture<sup>2</sup>**, du **GUIDE DES CONCOURS de l'UIA pour les concours d'architecture et les domaines connexes<sup>3</sup>**, des **nouvelles lignes directrices européennes en matière d'investissement dans le Bauhaus<sup>4</sup>**, des **directive autrichiennes sur les concours du BKZT (WSA 2010\*)<sup>5</sup>** et du règlement **sur les concours publics (PJN) en Slovénie** (Slovénie, 2004-2021)<sup>6</sup>. **Allemand Richtlinien für Planungswettbewerbe (RPW 2013)<sup>7</sup>** et **réglementations suisses SIA 142 et SIA 143<sup>8</sup>** Sur les ADC anonymes et les formats ADC non anonymes, axés sur le dialogue. Au-delà du thème spécifique des ADC, la publication de l'ACE «**A VIEW FROM ABOVE – Comparing Public Procurement Guidelines for Architects**»<sup>9</sup> offre un aperçu des marchés publics. Guides dans plusieurs pays européens.

<sup>2</sup> Conseil des architectes d'Europe, «Recommandations pour les concours d'architecture», [https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/02/ADC\\_Recommendations\\_Singles.pdf](https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/02/ADC_Recommendations_Singles.pdf)

<sup>3</sup> L'Union Internationale des Architectes, 'Guide des concours de l'UIA pour les concours de conception en architecture et dans les domaines connexes', 2020, [https://www.uia-architectes.org/wp-content/uploads/2022/02/\\_UIA\\_competition\\_guide\\_2020.pdf](https://www.uia-architectes.org/wp-content/uploads/2022/02/_UIA_competition_guide_2020.pdf)

<sup>4</sup> Commission européenne, Les nouvelles lignes directrices européennes en matière d'investissement dans le Bauhaus (Bruxelles: Commission européenne, 2024), <https://new-european-bauhaus.europa.eu/system/files/2024-07/NEB%20Investment%20Guidelines.pdf>

<sup>5</sup> Walter M. Chramosta, Nikolaus Hellmayr, Bundeskammer der Ziviltechniker:innen (éd.), Wettbewerbsstandard Architektur 2010, Neuauflage 2022 (Vienne: Bundeskammer der Ziviltechniker:innen, 2022), [https://www.architekturwettbewerb.at/files/zt\\_Wettbewerbsstandard\\_Architektur\\_WSA\\_15\\_05.pdf](https://www.architekturwettbewerb.at/files/zt_Wettbewerbsstandard_Architektur_WSA_15_05.pdf)

<sup>6</sup> <https://www.uradni-list.si/glasilo-uradni-list-rs/vsebina/2004-01-4538/pravilnik-o-javnih-natecajih-za-izbiro-strokovno-najprimernejših-resitev-prostorskih-ureditev-in-objektov>

<sup>7</sup> Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit, «Richlinie für Planungswettbewerbe, RPW 2013», novembre 2014, <https://www.bmwsb.bund.de/SharedDocs/downloads/Webs/BMWSB/DE/veroeffentlichungen/bauen/richtlinie-planungswettbewerbe.pdf?blob=publicationFile&v=1>

<sup>8</sup> Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein, Ordnung für Architektur- und Ingenieurwettbewerbe (Zurich: SIA, 2009), <https://shop.sia.ch/normenwerk/architekt/sia%20142/d/2009/D/Product>

<sup>9</sup> Conseil des architectes d'Europe, UNE VUE D'EN HAUT – Comparaison des lignes directrices en matière de marchés publics pour les architectes, juin 2025, <https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/06/View-from-With-colofon-.pdf>

## Les objectifs du consortium ARCH-E

Les recommandations du consortium ARCH-E abordent des sujets réglementaires spécifiques et des aspects procéduraux des concours d'architecture. Elles s'inscrivent dans un cadre plus large d'objectifs contribuant à une culture du bâti européenne socialement responsable, ouverte, innovante et durable.

- **Améliorer l'accessibilité des PME aux concours d'architecture |** Parmi les professions hautement qualifiées, les bureaux d'architecture ont tendance à opérer dans des formes organisationnelles relativement petites par rapport aux autres branches. 92% des architectes travaillent dans des bureaux de 5 personnes maximum, avec une nette majorité de 68% des bureaux qui sont des bureaux individuels (Étude du Secteur du CAE, 2024)<sup>10</sup>. Ces PME travaillent principalement au niveau régional, avec une connaissance approfondie des exigences architecturales de leurs clients et des méthodes de construction régionales aux effets durables. Elles constituent la base des écosystèmes socio-économiques régionaux du secteur de l'urbanisme et de la construction et représentent un potentiel important tant sur le plan économique qu'intellectuel.
- **Améliorer l'accessibilité des jeunes architectes et agences aux centres de données d'architecture |** Les centres de données d'architecture constituent un tremplin important pour les architectes débutants. Leur accessibilité est non seulement pertinente pour les jeunes professionnels, mais contribue également à l'innovation continue du discours architectural dans l'ensemble du secteur. Les jeunes professionnels sont souvent parmi les pionniers à formuler des réponses innovantes aux défis contemporains, stimulant ainsi la compétition intellectuelle et ayant des effets positifs sur l'environnement bâti et la communauté architecturale.
- **Améliorer l'accès des femmes architectes aux concours d'architecture |** Bien que la parité soit quasi-égale, avec 46% de femmes architectes, l'écart salarial persiste malheureusement. Selon les répondants à l'enquête ARCH-E, les femmes architectes

---

<sup>10</sup> Conseil des architectes d'Europe / Mirza & Nacey Research Ltd, Étude sectorielle sur la profession d'architecte en Europe 2024 (Bruxelles: Conseil des architectes d'Europe, 2025), <https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/04/2024-ACE-Sector-Study-EN-04042025.pdf>

travaillent dans des bureaux de petite taille, dont le CA annuel est nettement inférieur.

Le consortium ARCH-E est conscient que de nombreuses raisons expliquant le déséquilibre entre les sexes découlent du contexte sociétal et ne se limitent pas à la profession d'architecte ni aux cadres réglementaires. Améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, notamment en ce qui concerne les congés parentaux et les options de garde d'enfants, a un impact direct sur la situation économique individuelle des femmes.

Néanmoins, certains facteurs liés aux concours d'architecture peuvent contribuer à améliorer l'égalité des genres: la parité hommes-femmes architectes au sein des jurys des concours d'architecture est un objectif important. De plus, les concours d'architecture invités, contrairement aux concours d'architecture ouverts, ont encore tendance à être inutilement biaisés en matière de genre.

- **Améliorer l'accessibilité transfrontalière aux concours d'architecture** | Seuls 7% des bureaux d'architecture ont travaillé dans un autre pays européen au cours des 12 derniers mois, et le nombre de participants à des concours d'architecture à l'étranger est encore plus faible. Selon le rapport ARCH-E sur les besoins des architectes, les raisons de cette mobilité professionnelle relativement faible sont diverses. Des obstacles spécifiques à la participation transfrontalière (par exemple, barrières linguistiques, méconnaissance des réglementations nationales spécifiques, contraintes liées à l'éloignement géographique, etc.) ont été mentionnés, ainsi que des obstacles que les architectes rencontreraient également sur leur marché national (par exemple, la participation exige des efforts et des fonds importants, des seuils de chiffre d'affaires, etc.). Par conséquent, rendre les concours d'architecture plus accessibles en général pourrait améliorer la mobilité professionnelle sur le marché européen.
- **Contrer la concurrence par les prix pour les services intellectuels** | Les données et leur analyse présentées au chapitre 2 de cet article montrent que les solutions architecturales gagnantes en matière de centres de données automatisés (concours d'architecture), comparées aux concepts concurrents, sont dans la quasi-totalité des cas les projets les plus avantageux économiquement. Les calculs correspondants ne prennent en compte que les coûts

## **Introduction**

---

d'investissement initiaux; le potentiel d'économies est encore plus important si l'on considère les coûts d'exploitation et de maintenance tout au long du cycle de vie du projet.

Les prestations intellectuelles sous-jacentes à ces concepts architecturaux subissent une pression croissante sur les prix, car elles sont acquises via des procédures d'approvisionnement inadaptées aux processus de conception. Le recours aux concours d'architecture permet de contrer cette tendance. Cela permettrait non seulement de mettre l'accent sur la qualité et l'innovation, mais aussi de trouver des solutions architecturales durables sur les plans économique et environnemental.

- **Favoriser la culture du bâti** | Le consortium ARCH-E considère les centres de développement urbain comme un instrument essentiel pour promouvoir la culture du bâti, cet environnement bâti qui façonne la vie quotidienne et, par conséquent, la société. Ses objectifs s'inscrivent dans la *Déclaration de Davos* (Déclaration de Davos 2018)<sup>11</sup> et les *lignes directrices d'investissement* du Nouveau Bauhaus Européen.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Office fédéral de la culture, 'Déclaration de Davos 2018', <https://davosdeclaration2018.ch/wp-content/uploads/sites/2/2023/06/2022-06-09-081317-davos-declaration.pdf>

<sup>12</sup> Commission européenne, *Nouveau Bauhaus européen Lignes directrices en matière d'investissement*, [https://new-european-bauhaus.europa.eu/document/download/3f591237-1626-4959-920a-5271382bdd1b\\_en?filename=NEB%20Investment%20Guidelines.pdf](https://new-european-bauhaus.europa.eu/document/download/3f591237-1626-4959-920a-5271382bdd1b_en?filename=NEB%20Investment%20Guidelines.pdf)



# CHAPITRE 1

**Liste des recommandations**

**Contexte & faits concrets  
sur les recommandations**

# Liste des recommandations

**«Baukultur» – Favoriser la qualité et l'innovation et trouver les solutions économiquement les plus avantageuses grâce aux concours d'architecture**

- 1.** Un chapitre spécifique sur la passation de marchés de services intellectuels dans la directive de l'UE avec des règlements spécifiques pour les services de planification dans l'environnement bâti ou naturel
- 2.** Le principe de la meilleure solution par opposition à l'offre de prix la plus basse
- 3.** Garantir la qualification, l'impartialité et l'indépendance des jurys des concours d'architecture
- 4.** Définir les concours d'architecture comme la procédure de passation de marchés par défaut pour la conception architecturale | sauf pour les projets spécifiques nécessitant d'autres formes de passation de marchés
- 5.** Engager les adjudicateurs à préparer minutieusement un concours d'architecture et à réaliser le projet
- 6.** Engagement contraignant de l'adjudicateur à commander le lauréat de l concours d'architecture

**Soutenir les PME pour entrer sur le marché européen en encourageant la compétitivité**

- 7.** Aucun critère économique pour participer aux concours d'architecture
- 8.** Aucun projet de référence pour participer aux concours d'architecture
- 9.** Limitation de la profondeur d'élaboration requise pour les entrées aux concours d'architecture
- 10.** Anonymat des participants tout au long de la procédure des concours d'architecture

# Contexte & faits concrets sur les recommandations

«Baukultur» – Favoriser la qualité et l'innovation et trouver des solutions économiquement avantageuses grâce aux concours d'architecture

1. Un chapitre spécifique sur la passation de marchés de services intellectuels dans la directive de l'UE avec des réglementations spécifiques pour les services de planification dans l'environnement bâti ou naturel

Le consortium ARCH-E recommande de différencier les procédures de passation pour les biens matériels, les prestations de services et les services intellectuels (créatifs, notamment architecturaux). S'il est possible de prédefinir les paramètres requis pour les biens matériels et les prestations de services dès le début d'une procédure axée sur les prix, ce n'est pas le cas pour les prestations intellectuelles. Lors de l'acquisition de prestations intellectuelles créatives, la solution à un besoin donné est élaborée par le prestataire et ne peut donc pas être anticipée par l'acheteur.

Les processus décisionnels fondés sur la qualité pour l'attribution des marchés publics, tels que les concours d'architecture, constituent un moyen efficace d'obtenir des prestations intellectuelles offrant la meilleure solution. La portée étendue de la directive actuelle relative aux marchés publics de services d'architecture autorise un large éventail de réglementations nationales, transposant la directive européenne dans le cadre juridique des concours d'architecture au niveau national. Le consortium ARCH-E estime important de garantir des procédures de sélection appropriées pour les prestations intellectuelles, garantissant la réussite du projet et son utilisation optimale et durable, car leur nature ne permet pas leur acquisition sur la seule base d'évaluations commerciales.

Dans son rapport «*Bien plus qu'un marché*», Enrico Letta affirme que les marchés publics devraient être un instrument essentiel pour promouvoir la valeur sociale, renforcer le capital social et s'aligner sur les ambitions de l'UE en matière de transformations verte et numérique. Il soutient en outre que la priorisation de ces aspects garantirait que les dépenses publiques

contribuent positivement à ces objectifs<sup>13</sup>. Investir dans une préparation et une réalisation minutieuse de processus de décision basés sur la qualité, comme un concours d'architecture au début du projet, montre également des effets économiquement avantageux tout au long du projet.

Pour atteindre ces objectifs au-delà des aspects constructifs de l'architecture, les architectes doivent élaborer des plans spécifiques aux exigences de chaque projet, tout en appliquant des concepts fondés sur des cadres sociétaux et des technologies en constante évolution. Le concours d'architecture constitue donc un instrument idéal pour les acheteurs publics, leur permettant de bénéficier de solutions variées répondant à des objectifs liés à une multitude d'aspects sociétaux. Afin de créer un cadre approprié pour les appels d'offres de services d'architecture, il est recommandé d'ajouter un chapitre spécifique sur la passation des marchés de prestations intellectuelles, qui prenne en compte les concours d'architecture.

## **2. La passation de marchés publics axée sur la qualité par l'intermédiaire des concours- Le principe de la meilleure solution par opposition à l'offre de prix la plus basse**

Les procédures de passation de marchés publics visent à obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette exigence est explicitement stipulée dans la directive sur les marchés publics. L'utilisation de ce principe comme critère d'attribution est reconnue comme étant source d'ambiguïtés (voir directive, exposé des motifs, paragraphe 89). Il est donc proposé d'envisager la formulation «meilleur rapport qualité-prix».

Pour l'achat de biens, il peut être judicieux d'évaluer le rapport entre la valeur des biens et leur prix d'achat, mais pas pour les services, notamment intellectuels et architecturaux, qui doivent privilégier la qualité. Par exemple, la définition de la «prestation économiquement la plus avantageuse» ne peut être déterminée que dans une mesure limitée, avant ou pendant la procédure d'achat de services de planification architecturale, car toute conception architecturale ou urbaine a également des impacts sociaux et écologiques, avec des implications économiques. Le paragraphe 89 de l'exposé des motifs de la directive, ainsi que toutes les dispositions subordonnées de la directive et des législations nationales relatives aux marchés publics, devraient donc être modifiés comme suit:

Si les critères d'attribution sont fondés sur le concept général de «l'offre

<sup>13</sup> Enrico Letta, *Bien plus qu'un marché*, avril 2024, <https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/bien-plus-qu-un-rapport-de-marche-par-enrico-lealta.pdf>

économiquement la plus avantageuse» ou du «meilleur rapport qualité-prix», les effets macroéconomiques et sociaux dépassant les limites du calcul pour un projet individuel doivent également être pris en compte lors de l'examen de la qualité des biens à acquérir ou des services à fournir.

Le chapitre 2 de ce Livre blanc montre que qualité et rentabilité sont indissociables. Au contraire, l'analyse des données des concours d'architecture achevés a montré que, dans une écrasante majorité des cas, les décisions fondées sur la qualité ont conduit à sélectionner les concepts architecturaux les plus avantageux économiquement. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles aux pages 26-41.

### **3. Garantir des jurys de concours d'architecture qualifiés, impartiaux et indépendants**

Si une qualification professionnelle spécifique est exigée des architectes participant à des concours d'architecture, la majorité des membres du jury doivent posséder des qualifications identiques ou équivalentes. Ces membres doivent être indépendants du client en tant qu'experts.

Les membres du jury ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec les concurrents. Seules les personnes ayant préalablement déclaré au client qu'elles n'accepteraient aucun contrat lié au projet en question peuvent être nommées au jury.

Le jury ne peut être composé que de personnes indépendantes des architectes participant au concours. Les organisations professionnelles d'architectes devraient être associées au processus de sélection pour la constitution du jury. Il convient d'éviter de nommer régulièrement les mêmes architectes dans une même région.

Il est recommandé de nommer des membres de jury internationaux autant que possible, notamment dans les jurys des concours d'architecture, où une participation importante d'architectes étrangers est attendue. Cela favorise l'ouverture aux participants internationaux et contribue à éviter toute partialité et collusion.

#### 4. Définition des concours d'architecture comme procédure de passation de marchés par défaut pour la conception architecturale

Sauf pour les projets spécifiques nécessitant d'autres formes de passation de marchés | Le droit des marchés publics devrait insister sur le fait que la procédure par défaut pour les maîtres d'ouvrage publics pour la passation de marchés de conception architecturale devrait suivre un<sup>14</sup> concours d'architecture ouvert. L'obligation d'organiser un concours d'architecture devrait être étendue au secteur privé pour les projets d'importance générale et les projets situés dans des emplacements stratégiques en milieu urbain ou naturel.

Le consortium ARCH-E reconnaît la nécessité de solutions spécifiques à chaque pays concernant l'obligation d'organiser des ADC en raison des différents contextes. L'obligation d'organiser un concours d'architecture peut concerner des lieux et des missions d'intérêt public particulier, en termes de pertinence urbaine, architecturale, sociale, culturelle, écologique ou économique.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de la manière dont certains pays poursuivent ou ont déjà atteint cet objectif au moyen de seuils d'investissement:

**Autriche** | Une particularité du système autrichien de concours d'architecture est qu'une grande partie des investissements de l'État est gérée par la BIG (Bundesimmobiliengesellschaft mbH), société immobilière fédérale détenue par l'État. L'article 4 de la loi BIG (**Bundesimmobiliengesetz**)<sup>15</sup> stipule qu'un concours d'architecture anonyme doit être mis en place pour tout nouveau bâtiment d'une valeur supérieure à 5 millions d'euros environ.

**France** | L'État et ses établissements publics sont tenus d'organiser un concours d'architecture anonyme si le montant estimé des honoraires dépasse 144 000 € HT. Pour les collectivités locales, le seuil est de 221 000 € HT. Ce seuil s'applique uniquement à la planification et à la construction de bâtiments neufs; les rénovations sont exclues.

<sup>14</sup> Dans le cas de programmes spéciaux exceptionnels exigeant des compétences spécifiques de la part des architectes, les critères de qualification peuvent constituer un instrument approprié. Comme expliqué dans la recommandation 10, une preuve de qualification devrait être exigée de l'architecte lauréat après la décision du jury et la possibilité d'*obtenir une autorisation d'exercer* devrait être accordée afin de garantir l'accessibilité de l'ADC.

<sup>15</sup> Rechtsinformationssystem des Bundes, 'Bundesrecht konsolidiert, Bundesimmobiliengesetz § 4, Fassung von 04.04.2024', <https://www.ris.bka.gv.at/NormDokument.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=20001062&FassungVom=2024-04-04&Artikel=&Paragraf=4&Anlage=&Uebergangsrecht=>

**Allemagne** | §78 (2) VGV exige des acheteurs publics: «Le pouvoir adjudicateur vérifie si un concours de conception doit être organisé pour des tâches dans le domaine de la construction de bâtiments, de la construction urbaine et de ponts ainsi que dans celui de l'aménagement du paysage et des espaces ouverts et documente sa décision».

**Hongrie** | La loi CXLIII sur les marchés publics oblige l'acheteur public à organiser un concours d'architecture pour les projets publics complexes lorsque le seuil d'investissement défini est atteint.

**Slovaquie** | La loi sur les marchés publics oblige les pouvoirs adjudicateurs à recourir à concours d'architecture s'il s'agit d'un marché de services dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, du génie civil ou du traitement de données, dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil financier prévu à l'article 5, paragraphe 2, qui définit les valeurs des marchés dépassant ce seuil. Depuis août 2024, le seuil est fixé à 143 000 € HT pour les autorités centrales et à 221 000 € HT pour les autres pouvoirs adjudicateurs publics (tels que les collectivités locales).

**Slovénie** | La loi sur les marchés publics (ZJN-3) et la loi sur la construction (GZ-1b) imposent aux pouvoirs adjudicateurs publics d'organiser un appel d'offres : si la valeur d'investissement des nouvelles installations publiques dépasse le seuil de publication au Journal officiel de l'Union européenne pour les marchés publics de travaux (5 382 000 EUR, contre 2 500 000 EUR auparavant)<sup>16</sup>; si la valeur d'investissement de nouveaux espaces sportifs/récréatifs ouverts dépasse un quart de cette valeur (1 345 500 euros, contre 500 000 euros auparavant)<sup>16</sup>; ou s'il est prévu de modifier l'affectation d'un terrain de plus de cinq hectares.

Avec l'introduction de l'amendement modifiant la loi sur la construction (GZ-1b), après dix ans, les seuils des valeurs d'investissement pour les bâtiments et les installations extérieures au-delà desquels la loi sur les marchés publics (ZJN-3) stipule l'obligation d'annoncer un concours de conception sont relevés. La nouvelle mise à jour automatique des montants tous les deux ans mettra fin à la mauvaise pratique des pouvoirs adjudicateurs qui, dans le passé, évitaient les concours en raison de montants disproportionnellement bas, même s'ils y étaient tenus par la loi.

**Espagne – Catalogne** | La loi catalane 12/2017 sur l'architecture (articles 12 et 18) oblige l'acheteur public à organiser un concours d'architecture

<sup>16</sup> Avec l'introduction de la GZ-1b, la valeur seuil n'est plus fixe, mais variable et automatiquement mise à jour tous les deux ans.

pour les services d'architecture dont la valeur des honoraires est estimée à 60 000 € ou plus pour une nouvelle construction, une réhabilitation ou une rénovation.

## 5. Engager les acheteurs à préparer minutieusement un concours d'architecture et à réaliser le projet

Trop souvent, aucune prestation de planification n'est attribuée et le projet ne peut être réalisé après la clôture d'un concours. La plupart des raisons expliquant ce phénomène peuvent être évitées grâce à une préparation rigoureuse et rigoureuse du concours. Il est donc important de vérifier les points suivants avant de lancer le concours:

- Le coût d'investissement d'un projet doit être entièrement financé
- Les ambiguïtés concernant l'utilisation des terres doivent être écartées
- La propriété du terrain à bâtir doit être garantie
- Le programme de planification, avec des objectifs clairement formulés et des critères d'évaluation, doit être soigneusement préparé

Afin de minimiser les risques qu'un appel d'offres soit organisé sans l'attribution des services de planification promis et la réalisation du projet, le consortium ARCH-E recommande de mettre en place des mécanismes garantissant la qualité du cahier des charges. Outre les risques mentionnés ci-dessus, une attention particulière doit être portée à la formulation des exigences du programme afin d'exclure toute modification ultérieure.

Pour éviter toute négligence dans la préparation du dossier de concours d'architecture, les chambres d'architectes locales ou les organisateurs professionnels de concours d'architecture devraient déjà être impliqués dans la phase préparatoire. Les approches de contrôle de la qualité du cahier des charges du concours d'architecture peuvent varier. En Autriche, par exemple, les chambres d'architectes vérifient la qualité du cahier des charges et la faisabilité du projet dans le cadre des concours coopératifs. Ces concours coopératifs permettent aux chambres fédérales, et surtout régionales, de garantir un développement de projet adéquat, avec si nécessaire des études préliminaires, et l'application des normes autrichiennes de concours (WSA 2010).

En Slovénie, un système similaire est obligatoire pour tous les concours organisés par la ZAPS. Les clients doivent préparer un cahier des charges conformément aux instructions de la ZAPS pour la création de cahiers des

charges<sup>17</sup>. Le service des concours de ZAPS vérifie ensuite la qualité structurelle du cahier des charges des concours d'architecture et la faisabilité du projet. Grâce à ce contrôle qualité, 90% des concours des dix dernières années ont vu le contrat de documentation du projet signé, dont 99% avec le lauréat.

## 6. Un engagement contraignant de l'acheteur de mandater le gagnant de concours d'architecture

Remporter un concours d'architecture ne garantit pas une commande. Les réponses à l'enquête ARCH-E menée en octobre 2024 dans plus de 20 pays membres de l'UE montrent que parmi les lauréats d'un concours d'architecture à l'étranger, seuls 35% ont pu obtenir le contrat pour le projet résultant de ce concours<sup>18</sup>. Participer à un concours d'architecture est souvent perçu comme un investissement, non seulement pour avoir la chance de remporter le prix, mais aussi pour obtenir une commande importante pour un cabinet d'architecture. Le consortium ARCH-E recommande d'obliger les acheteurs à s'engager à confier la commande au lauréat du concours. Si le projet ne peut être réalisé pour cause de force majeure malgré une préparation minutieuse, le pouvoir adjudicateur peut être tenu de verser une indemnité au lauréat.

Actuellement, l'article 32(4) de la Directive sur les marchés publics (DMP) s'oppose au principe selon lequel les acheteurs publics doivent confier la mise en œuvre du projet lauréat aux lauréats d'une procédure de passation de marchés publics. Officiellement, tous les lauréats d'une procédure de passation de marchés publics sont considérés comme candidats à l'attribution des services de planification faisant l'objet du marché. Le client ne s'engage pas formellement à attribuer le marché au lauréat de la procédure de passation de marchés publics. L'entité adjudicatrice peut attribuer des marchés dans le cadre d'une procédure négociée sans appel d'offres lorsque, à la suite d'une procédure de passation de marchés publics, un marché de services doit être attribué, selon les règles prévues par le concours, au lauréat ou à l'un des lauréats; dans ce dernier cas, tous les lauréats du concours doivent être invités à participer aux négociations. Ceci contraste avec l'intention des décisions du jury de définir clairement un lauréat, dont le projet est généralement recommandé à l'unanimité. Le consortium ARCH-E recommande de modifier l'article ci-dessus afin de préciser que les acheteurs peuvent négocier. Les procédures de passation de marchés publics sont exclusivement réservées au lauréat du marché public et permettent aux acheteurs de confier directement

<sup>17</sup> Zbornica za arhitekturo in prostor Slovenije, «Navodila za pripravo nate či ajnih gradiv», janvier 2022, <https://zaps.si/wp-content/uploads/2025/04/Navodila-za-izdelavo-natecajnih-nalog.pdf>

<sup>18</sup> Dr Eva M. Álvarez Isidro, Dr Carlos J. Gómez Alfonso, Rapport ARCH-E sur les besoins des architectes, 2025, [https://www.arch-e.eu/files/Architects-Needs-Report\\_EN\\_v2.pdf](https://www.arch-e.eu/files/Architects-Needs-Report_EN_v2.pdf)

la commande au lauréat du concours, sans négociation. Le chapitre 2 de ce Livre blanc analyse l'économie des marchés publics et montre que ces procédures ne présentent aucun risque économique par rapport aux marchés publics négociés. Dans certains cas, elles peuvent même s'avérer nettement plus rentables, tout en garantissant des décisions architecturales fondées sur la qualité.

En Allemagne et en Suisse, les réglementations actuelles RPW 2013 (Allemagne) et SIA 142/143 (Suisse) obligent les clients à attribuer des prestations de planification lors du choix d'un concours d'architecture avant une procédure de passation de marché.

Seulement en cas de raisons sérieuses, par exemple si la mise en service du lauréat du concours d'architecture échoue parce que le lauréat du concours de conception ne répond pas aux conditions d'éligibilité ou si les négociations sur les délais, le cadre budgétaire, etc. ne produisent pas de résultat, la procédure négociée doit se poursuivre avec les autres lauréats du concours dans l'ordre en cascade.

Les centres de données de partenariat peuvent constituer un tremplin important pour les PME souhaitant pénétrer de nouveaux marchés. L'investissement lié à la participation à un concours d'architecture étant proportionnellement bien plus important que pour les grands bureaux, augmenter la probabilité de toucher une commission est d'autant plus pertinent pour les PME.

## Soutenir les PME pour entrer sur le marché européen

### 7. Aucun critère économique pour participer aux concours d'architecture

Les concours d'architecture constituent un tremplin important pour les jeunes agences d'architecture souhaitant accéder au marché. Les critères économiques de participation aux concours constituent généralement un obstacle insurmontable pour les jeunes architectes et les PME.

Dans l'enquête ARCH-E sur les besoins des architectes, les architectes travaillant dans des PME ont classé les seuils de chiffre d'affaires à respecter pour être éligibles à participer à un concours d'architecture comme le troisième problème le plus gênant pour eux.

Des solutions architecturales de haute qualité peuvent être conçues par tous les architectes, indépendamment de leurs performances économiques

antérieures; il est donc recommandé de renoncer complètement aux exigences de participation économique. Un effet secondaire positif direct serait une meilleure accessibilité pour les PME, créant ainsi un formidable potentiel d'innovation.

### **8. Aucun projet de référence pour participer aux concours d'architecture**

Par défaut, aucun projet de référence ne devrait être requis pour participer à un concours. Ce n'est que si le concours recherche des concepts particulièrement spécifiques et que des compétences spécifiques sont nécessaires à la réalisation de ce programme que les clients publics devraient pouvoir demander des références proportionnelles au programme concerné. Ces références devraient refléter les compétences plutôt que l'expérience, le nombre et l'échelle, afin de ne pas exclure les PME et/ou les jeunes entreprises qui arrivent sur le marché.

Les projets de référence ne doivent pas se limiter aux projets réalisés quelques années avant la participation au concours, et leur portée doit être suffisamment large pour garantir un accès suffisamment ouvert. Dans le cas contraire, les grands bureaux sont privilégiés, sans avantages significatifs pour le processus de sélection.

### **9. Limitation de la profondeur d'élaboration requise pour les entrées aux concours d'architecture**

Les experts estiment à 400 heures en moyenne le temps consacré par un bureau d'architecture à la participation à un concours<sup>19</sup>, avec des pics pouvant atteindre 1 000 heures. Les données recueillies par la ZAPS en Slovénie indiquent que le coût de développement d'une candidature à un concours s'élève à environ 15 000 euros pour un bureau d'architecture<sup>20</sup>. Il est largement admis qu'un niveau élevé d'élaboration n'est pas nécessaire pour évaluer la qualité d'une conception architecturale dans un concours d'architecture et entraîne donc des heures de travail qui pourraient facilement être évitées sans compromettre la précision procédurale.

Limiter le niveau d'élaboration requis à un niveau proportionnel au programme inciterait davantage d'architectes à participer aux concours

---

<sup>19</sup> Basé sur une enquête et selon les rapports de Nikolaus Hellmayr pour BKZT en 2024.

<sup>20</sup> Statistiques recueillies par ZAPS pour les concours architecturaux dans les années 2019-2023, estimation des coûts par les bureaux d'architecture.

d'architecture, offrant ainsi aux acheteurs davantage de solutions. Un nombre élevé de participants a des effets positifs pour les clients, comme une meilleure acceptation sociale du projet final, l'émergence de tendances et de modèles parmi les propositions favorisant des décisions plus éclairées, et une probabilité accrue d'identifier une solution exceptionnellement solide ou innovante. Parallèlement, les PME auraient moins d'efforts à fournir par rapport à leurs ressources internes, améliorant ainsi leur compétitivité face aux grands cabinets. Au niveau macroéconomique, un niveau élevé d'élaboration requis mobilise des ressources qui pourraient autrement être investies de manière productive.

La partie C de la WSA autrichienne 2010 conseille de limiter la profondeur de l'élaboration à

- Un plan du site à l'échelle 1:500,
- Plans d'étage à l'échelle 1:200,
- Coupes à l'échelle 1:200,
- Élévations à l'échelle 1:200,
- Une explication textuelle de la participation au concours,
- Chiffres de superficie et de volume requis pour l'évaluation des plans | par exemple, par zone bâtie, zone utilisable, surface de plancher brute, surface de façade, volume brut,
- Maquette de masse du bâtiment à l'échelle 1:500 | représentation tridimensionnelle du bâtiment sous une forme abstraite et simple.

L'élaboration plus détaillée de certains aspects peut s'avérer nécessaire en raison des exigences spécifiques du projet, mais elle doit toujours être évaluée par les organisateurs de concours dans un souci de proportionnalité. La profondeur de l'élaboration doit permettre au jury d'apprécier la qualité d'un concept et de prendre une décision objective. Cependant, elle ne doit pas excéder cet objectif en exigeant des détails excessifs.

Certains concours de conception de projets exigent des architectes participants qu'ils fournissent des calculs et des certificats, ce qui ne peut être réalisé de manière fiable pour des plans présentant le niveau d'élaboration requis. Plutôt que d'alourdir cette charge administrative, il est recommandé de définir dans le cahier des charges des objectifs que le lauréat d'un concours de conception de projets s'engage à atteindre lors de la conception finale du projet s'il remporte le premier prix et est ensuite

retenu. De plus, le jury peut solliciter des conseils spécifiques auprès d'experts spécialisés (mandatés par le client). Ces experts n'ont qu'un rôle consultatif.

### 10. Anonymat des entrées tout au long de la procédure de concours

L'anonymat des participants et de leurs entrées tout au long de la procédure est l'un des principaux piliers de concours équitables et transparents.

L'article 82, paragraphe 5, de la directive 2014/25/UE prévoit un dialogue entre les participants au concours et le jury. Dans certains cas, cela peut poser des problèmes de préservation de l'anonymat pendant le processus de concours. Une modification du paragraphe 5 est donc recommandée. Le dialogue entre l'acheteur et les participants au concours devrait rester possible, sous réserve du strict respect de l'anonymat, mais ne devrait pas être obligatoire.

Dans certains cas, des critères de qualification prédéfinis peuvent contredire le maintien de l'anonymat et restreindre l'accès aux PME. Ces critères doivent donc être proportionnés au niveau de complexité et aux compétences requises pour le programme d'architecture concerné. La preuve de qualification ne doit être vérifiée qu'après la décision du jury. Si le lauréat ne peut pas remplir tous les critères, il doit avoir la possibilité de les remplir au moyen d'une *Eignungsleihe*<sup>21</sup> (une traduction littérale serait «qualification d'emprunt») ou d'instruments réglementaires similaires. Des procédures similaires existent sous diverses formes dans plusieurs autres pays; une solution uniforme serait souhaitable. Elle permettrait aux lauréats de concours d'architecture de coopérer avec d'autres bureaux afin de satisfaire aux critères de qualification requis une fois le concours d'architecture remporté. Cela allégerait la charge administrative pour tous les participants puisque seul le lauréat devrait prouver sa qualification et, le cas échéant, trouver des partenaires de coopération appropriés. Une modification de l'article 63 de la directive 2014/25/UE concernant le calendrier de qualification suffirait.

Les processus participatifs, incluant les perspectives des futurs usagers et des citoyens, sont reconnus comme des instruments précieux. Grâce à une planification rigoureuse, la participation et l'anonymat peuvent être assurés dans le cadre de congrès ouverts. Il est conseillé aux organisateurs de congrès d'engager des processus incluant les parties prenantes, telles

<sup>21</sup> En Allemagne, le cadre juridique de l' *Eignungsleihe* est défini par le [§ 47 de la Vergabeverordnung \(VgV\)](#). La VgV s'applique non seulement aux ADC, mais également aux marchés publics en général.

que les citoyens engagés, les futurs usagers et les autres groupes d'intérêt concernés par le chantier ou l'utilisation future du bâtiment, dès le début de la préparation, jusqu'à la formulation du cahier des charges et de l'appel à candidatures qui suit.

#### ► ANNEXE | Réduire les barrières linguistiques

Bien que les barrières linguistiques figurent parmi les obstacles les plus importants pour les architectes travaillant sur des projets transfrontaliers, le consortium ARCH-E recommande d'organiser un concours par défaut dans une seule langue, et dans la plupart des cas dans la langue locale. Si les clients souhaitent attirer des participants étrangers à un ADC, il leur est conseillé de l'organiser en anglais. L'autorisation d'une seule langue de concours vise à garantir l'anonymat. Pour faciliter la participation des architectes aux concours à l'étranger, ARCH-E recommande de fournir le cahier des charges du concours en anglais, en plus de la langue locale, ou de le fournir dans un format numérique facilement traduisible par des systèmes automatisés. De plus, ARCH-E met à disposition un réseau permettant aux architectes de trouver des partenaires locaux pour combler les lacunes linguistiques et les éventuelles lacunes de connaissances concernant les réglementations spécifiques à chaque pays. Le glossaire ARCH-E est un autre outil utile pour surmonter les barrières linguistiques et sera enrichi l'année prochaine.



# CHAPITRE 2

**Données sur l'efficacité  
économique des concours  
d'architecture**

# Données sur l'efficacité économique des concours d'architecture

**RÉSUMÉ** | Les concours d'architecture sont souvent perçus comme coûteux et inefficaces. Pourtant, une analyse détaillée de 40 concours démontre leurs avantages économiques significatifs, notamment pour les maîtres d'ouvrage du secteur public. L'étude révèle que les projets lauréats, sélectionnés par une évaluation qualitative, offrent non seulement une qualité architecturale et fonctionnelle supérieure, mais entraînent également des réductions substantielles de la surface de plancher brute (SBP) et des coûts de construction. En comparant les coûts de procédure des concours, généralement d'environ 0,7% des coûts de construction, aux économies potentielles, on constate un taux d'amortissement pouvant atteindre 32. Contrairement aux procédures négociées qui manquent souvent d'une base de planification bien définie, les concours d'architecture offrent un processus comparatif transparent qui garantit l'identification et la mise en œuvre de la meilleure solution possible. La profondeur qualitative, la diversité des solutions et les évaluations indépendantes et anonymes d'un jury permettent de réaliser des projets dont les coûts d'exploitation et de cycle de vie sont réduits. Pour les petites municipalités et les maîtres d'ouvrage publics inexpérimentés, les concours atténuent les risques liés à des hypothèses de planification inadéquates. L'étude réfute l'idée reçue selon laquelle l'architecture de qualité est un luxe, démontrant que l'excellence du design et l'efficacité économique ne sont pas contradictoires, mais se renforcent mutuellement. Les concours d'architecture apparaissent comme un outil d'approvisionnement essentiel, démocratique et rentable.

Les appels d'offres ont la réputation d'être coûteux, chronophages et donc peu rentables. Or, la comparaison des résultats financiers des projets mis en concurrence révèle l'inverse. Les maîtres d'ouvrage ignorent généralement que l'attribution d'un contrat de planification sans clarification différenciée des critères qualitatifs, que seul un appel d'offres peut fournir, comporte

des risques considérables et génère des milliards de dollars de dépenses évitables chaque année dans le cadre de projets de construction publique.

La commande de services de planification basée sur le principe du meilleur prix, déterminé rapidement dans le cadre d'une procédure négociée, semble appropriée, concluante et économiquement justifiable par rapport à une procédure concurrentielle complexe. Ce qui manque toutefois à la procédure négociée, c'est la base substantielle de la prestation à fournir à laquelle l'offre de prix se réfère. En règle générale, le prix et la prestation ne sont pas liés l'un à l'autre à un niveau qualitatif vérifié. Dans les procédures négociées, il n'y a pas d'idée globale du contenu et des paramètres du projet. Il s'agit d'un risque élevé pour les clients peu expérimentés, notamment en ce qui concerne les coûts sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment.

Lors du concours, le contenu et les données clés du projet sont précisément déterminés, évalués et pondérés par des professionnels, lors d'une comparaison des différents concepts de planification. Si nous négligeons cette comparaison des qualités liées au contenu, nous négligeons non seulement la culture architecturale et les espaces offrant une fonctionnalité et une qualité de vie élevées, mais nous omettons également de réaliser des économies potentielles sur les coûts de construction et de suivi.

Si nous analysons systématiquement les données clés des projets qui ont été soumis, examinés et évalués dans le cadre de concours d'architecture (selon des critères d'efficacité économique, nous pouvons tirer les thèses et conclusions suivantes en nous basant sur l'étendue de ces données et, en particulier, en comparant la surface de plancher brute (SBP) du projet classé premier avec les autres projets concurrents:

- 1. Chaque projet représente une solution potentielle pour le projet de construction proposé. Nous garantissons la qualité en termes de culture architecturale, de valeur du cadre bâti et de cohérence fonctionnelle en comparant et en évaluant des variantes de conception de qualités différentes. Cependant, la diversité des solutions proposées est importante dans un concours et nous donne également un aperçu précis des paramètres économiques et de leur distribution et portée.**
- 2. La diversité qualitative des concepts d'aménagement découle essentiellement de facteurs d'urbanisme, d'architecture et de fonctionnalité. La performance économique est étroitement liée à ces facteurs, par exemple, au sens d'un programme spatial et fonctionnel cohérent, mis en œuvre dans des plans d'étage de qualité et organisés efficacement.**

- 3. L'éventail des coûts de construction possible** Les coûts peuvent être calculés sur la base des paramètres de coûts utilisés par le client lors de la préparation du projet et de la surface brute de construction déterminée lors de l'examen des concepts d'aménagement soumis. D'autres facteurs qualitatifs des projets du concours donnent au moins une idée des coûts d'exploitation et de suivi sur la durée de vie utile du bâtiment.

Le calcul des coûts sur la base des paramètres de préparation du projet et du concours reflète le **risque du client** en cas de commande et ne fournit aucune indication, ou seulement une indication relative, sur les coûts réels du projet réalisé. Cependant, nous estimons que l'estimation des coûts dérivée des paramètres du projet représente une estimation valable et optimale au moment de la décision du concours. Les coûts réels dépendent des résultats de la planification ultérieure après la mise en service et d'un grand nombre d'autres paramètres tels que les conditions du marché, les conditions de réalisation, le mode d'utilisation, etc.

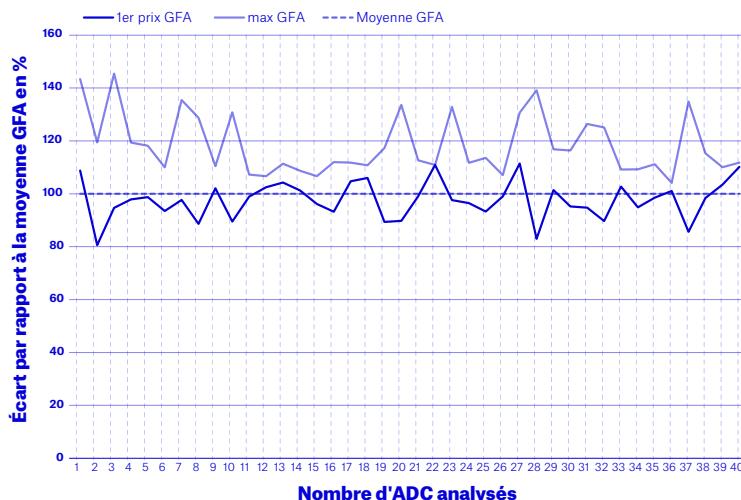
- 4. En termes de facteurs d'efficacité économique, les projets les mieux classés se situent généralement dans le tiers supérieur de tous les projets soumis, dans la plupart des cas même mieux que la valeur moyenne résultant de la comparaison des totaux GFA de tous les projets.**
- 5. En moyenne, les coûts du concours s'élèvent à environ 0,7% des coûts de construction déterminée sur la base du projet classé premier. Les effets positifs des concours sur les coûts sont en moyenne 18,8 fois plus élevés en termes de réduction des coûts de construction.**

Une étude menée dans le cadre d'ARCH-E confirme désormais ces thèses sur la base de 40 concours d'architecture. Elle illustre le potentiel économique des concours pour les maîtres d'ouvrage en comparant les analyses GFA de tous les projets de concours et les coûts de construction qui en découlent. Les coûts réels du concours, comparés aux coûts de construction calculée ou aux économies réalisées, montrent un amortissement du concours supérieur de plus de 18 fois le potentiel moyen d'économies sur les seuls coûts de construction. En termes plus simples: un maître d'ouvrage qui lance un appel d'offres via un concours d'architecture obtient un rendement moyen de 18 fois sur les coûts de procédure grâce à la réduction des coûts de construction; dans le scénario le plus risqué, ce facteur est supérieur à 32 fois.

Avant d'aborder les données spécifiques de l'étude, il convient de noter que dans les seuls pays de l'UE participant à ARCH-E, environ 1148 concours<sup>22</sup> sont organisés chaque année, principalement pour des projets de construction publique, où seules les procédures organisées par les chambres et autres institutions publiques sont prises en compte. Si l'on calcule au moins deux fois le nombre de concours d'architecture pour l'ensemble de l'UE, les économies potentielles sur les seuls coûts de construction pourraient être estimées à plus de 28 milliards d'euros. Malheureusement, seule une fraction des projets est réalisée par le biais des concours d'architecture. L'Etude du Secteur du CAE de 2024 estime la valeur totale du marché de la construction dans l'Europe des 32 à environ 2 600 milliards d'euros. Si les concours d'architecture étaient utilisés plus souvent comme mode de passation de marchés, le potentiel serait immense.

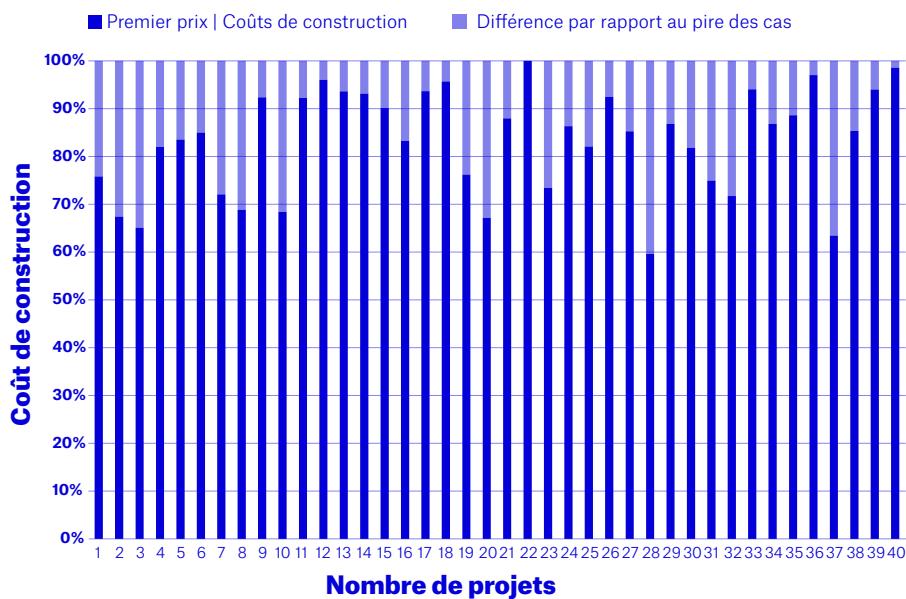
## Les résultats de l'étude en un coup d'œil

Les 40 concours analysés couvrent un large éventail de projets de bâtiments principalement publics. L'évaluation inclut des projets de petite taille, comme un bâtiment d'exposition avec la plus petite surface brute de 783 m<sup>2</sup>, ou des casernes de pompiers et des centres communautaires d'environ 2 500 m<sup>2</sup> de surface au sol, jusqu'à des projets de grande envergure tels que des bâtiments scolaires, des immeubles résidentiels et des centres administratifs, parmi lesquels un hôpital de 156 583 m<sup>2</sup> de surface au sol offrant un équilibre optimal.



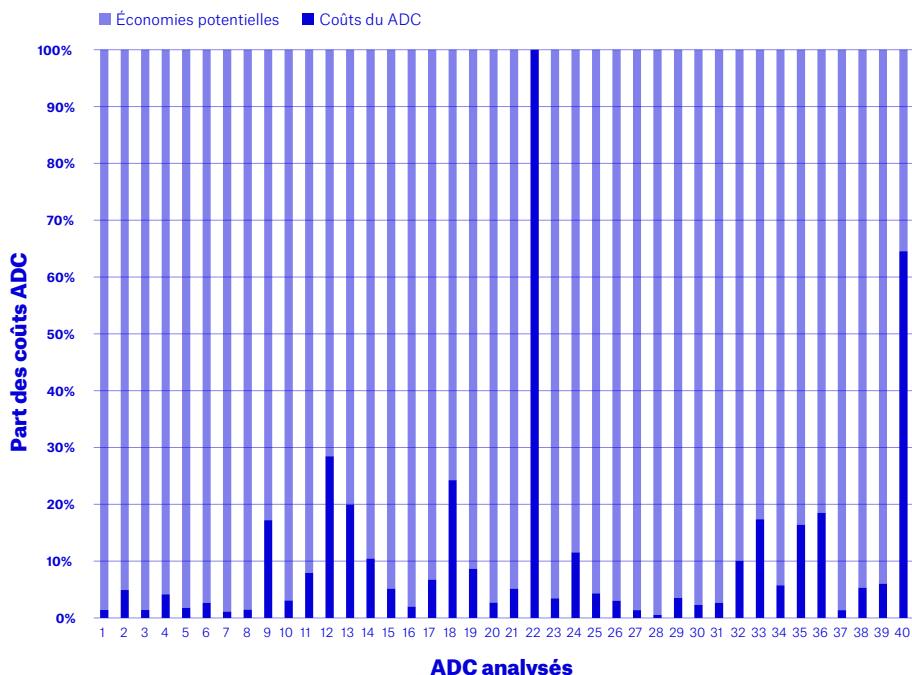
<sup>22</sup> Voir Juliette Bekkering, Torsten Schröder, Grazia Tona | Université de technologie d'Eindhoven, Département de l'environnement bâti, de la conception architecturale et de l'ingénierie, *The ARCH-E Map on ADCs*, p. 24, <https://arch-e.eu/maps-on-adcs>

Les coûts de construction ont été calculés sur la base des paramètres du client, qui ont servi de base aux cahiers des charges du concours. Le montant total des 40 projets s'élève à environ 2,5 milliards d'euros, sur la base des coûts de construction, calculés des projets lauréats. Ce calcul, qui reflète le risque client maximal, c'est-à-dire la comparaison des montants GFA des projets primés avec ceux des projets présentant les montants GFA maximaux, montre une réduction moyenne des coûts de construction de 18,3%, soit un total de 571 millions d'euros. Cette affirmation s'applique à 39 des 40 concours analysés. La comparaison des projets primés avec la valeur moyenne respective des montants GFA montre une réduction des coûts de construction d'environ 3,5%, soit un montant d'environ 92 millions d'euros, soit un peu plus de cinq fois les coûts de procédure. Une réduction des coûts par rapport aux solutions moyennes a été constatée dans 26 des 40 concours.



Les coûts des concours varient de 96 000 à 2,9 millions d'euros, soit entre 0,24 et 4,4% des coûts de construction calculés. Pour les grands projets, les coûts d'un concours ouvert sont généralement inférieurs à 1% des coûts de construction. Cela s'applique également à deux concours d'urbanisme généraux complexes en deux étapes, dont les coûts de procédure dépassent 2 millions d'euros, qui ne représentent que 0,8 à 0,9% des coûts de construction. Les concours sur invitation pour les projets inférieurs au seuil

sont nettement moins économiques; les coûts de procédure peuvent alors atteindre 5% du montant de la construction et le potentiel de réduction des coûts est également nettement inférieur en raison du faible nombre de projets en compétition. Néanmoins, la conclusion fondamentale de l'étude peut également être confirmée pour les petits projets, à savoir que l'organisation d'un concours d'architecture est globalement nettement plus économique que l'attribution de marchés sous d'autres formes. Dans le cadre de la présente étude, qui prend davantage en compte les projets de construction publique de moyenne et grande envergure, les coûts des concours s'élèvent en moyenne à environ 0,7% du montant de la construction.



### Interprétation des résultats d'exams

La surface brute de construction (SBC) et les coûts de construction calculés sur la base des paramètres utilisés par le maître d'ouvrage pour les projets lauréats, c'est-à-dire les projets ayant présenté la meilleure proposition pour la réalisation de la mission de planification, sont comparés, d'une part, aux paramètres des projets présentant la SBC maximale. Cette comparaison représente le scénario de risque le plus élevé, c'est-à-dire le risque maximal du maître d'ouvrage par rapport aux coûts de construction

calculés. D'autre part, les données des projets primés sont comparées à une valeur moyenne calculée à partir des SBC totales de tous les projets soumis au concours concerné. La valeur informative de cette comparaison est discutable; elle est établie par habitude et par prudence. Cependant, si la majorité des projets primés aux concours restent supérieurs aux valeurs moyennes malgré divers facteurs incohérents, cela souligne une fois de plus clairement l'efficacité des concours d'architecture quant à l'influence de la qualité de la planification sur la gestion économique du projet global concerné.

Les valeurs moyennes sont une solution mathématique basée non seulement sur un projet spécifique, mais sur l'ensemble des projets. Cependant, des distorsions statistiques peuvent fausser les résultats globaux si tous les paramètres sont pris en compte lors du calcul d'une section transversale. Les projets présentant les plus petites surfaces brutes de construction et d'autres projets aux solutions apparemment très compactes présentent souvent de graves lacunes dans la réalisation du programme spatial et fonctionnel ou dans la vérification des surfaces de construction nécessaires. Si les projets présentant d'importants déficits d'espace étaient exclus du calcul, la moyenne des surfaces brutes de construction serait globalement plus élevée et, par conséquent, le bilan économique des projets les mieux classés serait encore plus positif.

En revanche, la situation est claire avec les valeurs maximales. Ces valeurs reposent chacune sur une proposition de conception spécifique, qui pourrait théoriquement être réalisée dans le cadre d'un projet spécifique. Les valeurs élevées de surface brute de plancher résultent de choix de conception spécifiques, tels que des plans d'étage incohérents avec des proportions élevées d'espace de développement et de construction. De plus, ces projets présentent d'autres défauts imputables à une utilisation excessive de l'espace, tels que des problèmes d'orientation du bâtiment, des déficits d'éclairage, des écarts par rapport aux spécifications de protection incendie, etc. Il va sans dire que les projets de cette catégorie génèrent également des coûts d'exploitation et de maintenance correspondants et sont donc nettement moins rentables que ne le calcule l'étude en termes de coûts de construction uniquement.

Il existe cependant un autre argument, plus important, contre la comparaison du projet classé premier avec des valeurs moyennes. Il est trop hâtif de supposer que l'attribution d'un contrat de planification par procédure négociée aboutira au moins à un projet moyen. Quelle équipe de planification, ayant déjà remporté le contrat sans avoir réussi à s'imposer face à d'autres bureaux

d'études dotés d'un concept d'aménagement cohérent, aura l'ambition d'aller au-delà des exigences minimales dans l'exécution du contrat? Quel avantage les planificateurs mandatés retirent-ils en réduisant le budget prévu par le client? La pratique des procédures du moins-disant, des attributions d'entreprise générale et totale, démontre suffisamment que la qualité et l'efficacité de la planification dans la mise en œuvre du programme spatial et fonctionnel restent constamment modérées, et que les budgets sont, sinon dépassés, du moins utilisés.

Or, nous ne pouvons ni ne devons présumer que le client obtiendra nécessairement le pire projet imaginable s'il renonce à un concours d'architecture, qui lui aurait fourni une solution de planification optimale et toutes les bases nécessaires pour entamer des négociations. Cependant, le fait que les clients puissent se contenter confortablement de la moyenne, en partant du principe que tout se résume toujours à une valeur moyenne, découle d'une compréhension simplifiée de la loi stochastique des grands nombres. La loi stipule qu'avec un grand nombre de processus similaires n'autorisant que deux résultats différents, par exemple le succès et l'échec, les statistiques de tous les résultats se stabilisent à une valeur moyenne et dépendent de moins en moins du hasard<sup>23</sup>. Cependant, l'attribution d'un contrat de planification n'est pas un événement reproductible; même une négociation avec plusieurs soumissionnaires ne permet pas d'obtenir un nombre de cas suffisamment réparti pour atteindre la valeur moyenne théorique. Pour les maîtres d'ouvrage publics, du moins dans les petites municipalités, la planification d'une école ou d'un centre communautaire est toujours un événement singulier, non reproductible et ne reposant ni sur l'expérience ni sur des connaissances spécialisées suffisantes<sup>24</sup>. Dans la réalité du secteur de la construction, cette singularité et ce manque d'expérience et de connaissances sont généralement pénalisés par des coûts plus élevés. La probabilité d'obtenir le pire projet possible est nettement plus élevée que celle d'obtenir une valeur moyenne statistique, car les conditions de négociation ne sont pas orientées vers un optimum possible.

Un concours ouvert est différent. Il vise à maximiser le nombre de candidatures, qui doit couvrir l'ensemble des solutions possibles. Le principe de la norme

---

<sup>23</sup> Prenons l'exemple du tirage au sort. Si la pièce est lancée un nombre suffisant de fois, la distribution des résultats sera basée sur la valeur moyenne selon la loi normale gaussienne.

<sup>24</sup> Un exemple dans le domaine de la construction scolaire: selon l'Office autrichien de la statistique, il y avait 13 écoles primaires de plus dans trois Länder autrichiens au cours de l'année scolaire 2023/24 qu'au cours de l'année scolaire 2022/23. Onze de ces écoles se trouvent dans la ville de Vienne, deux dans les Länder de Basse-Autriche et de Salzbourg. Le nombre d'écoles dans les autres Länder est resté inchangé ou a diminué en raison des fermetures d'écoles. Disons donc que la ville de Vienne a de l'expérience en matière de construction d'écoles, contrairement au reste de l'Autriche. Voir Statistik Austria, «Schulen und Klassen», <https://www.statistik.at/statistiken/bevoelkerung-und-soziales/bildung/schulbesuch/schulen-und-klassen>

autrichienne sur les concours d'architecture – WSA 2010\*<sup>25</sup> s'applique: «La qualité naît de la diversité» et une distribution normale des qualités ne peut être établie qu'avec un nombre et une diversité de solutions correspondants. Nous ne nous appuyons pas sur une spéculation basée sur le hasard pour un projet moyen. L'objectif est plutôt de trouver la solution optimale à la tâche de construction en soumettant les différents concepts à l'examen et à l'évaluation d'un jury d'experts compétent. Deux autres facteurs permettent aux concours d'obtenir des résultats axés sur la solution par rapport aux procédures négociées. D'une part, la qualité des projets de concours repose sur une définition précise de la tâche, ainsi que sur des principes de planification et des critères d'évaluation objectivables. D'autre part, le jury, composé d'experts indépendants et de représentants du client, prend ses décisions sur la base de concepts soumis anonymement. Le principe d'anonymat garantit objectivité, impartialité et intégrité dans l'évaluation des qualités factuelles et de la recherche de solutions des projets. En conséquence, les projets les mieux classés sont toujours au-dessus de la moyenne pour tous les paramètres clés, comme le montre l'étude, y compris au moins un tiers des meilleurs projets en termes d'«efficacité économique».

La comparaison des valeurs GFA du projet classé premier avec la valeur moyenne ne fait qu'illustrer la performance économique des projets de concours primés par rapport à la répartition globale des concepts de solutions. En revanche, la comparaison avec les valeurs maximales de l'AGB définit la marge de manœuvre économique et le risque contractuel réel du maître d'ouvrage qui renonce à un concours, ainsi que le potentiel économique qui peut être tiré des résultats des concours d'architecture.

## Le point de vue des clients publics

La mise en œuvre de services de planification ne fait pas nécessairement partie du quotidien des institutions publiques, surtout dans les petites communes, et n'est pas toujours gérée avec une grande précision. En particulier, pour les projets de construction aux exigences très pointues, comme dans les secteurs de l'éducation ou de la santé, la routine, les connaissances et les structures professionnelles font défaut pour garantir les qualités qui devraient être une évidence si les fonds publics sont utilisés avec prudence.

Les équipements publics ont une obligation première envers les usagers. Cette obligation sociale implique un engagement envers la qualité, la convivialité, l'aménagement des espaces et le respect des normes environnementales

<sup>25</sup> Voir Bundeskammer der Ziviltechniker:innen (éd.): *Wettbewerbsstandard Architektur WSA 2010\**, partie A, article II, paragr. 8, p. 12, <https://www.architekturwettbewerb.at/wsa>

durables. L'image que se font les maîtres d'ouvrage publics doit refléter cette perspective holistique et intégrer la conception, les qualités fonctionnelles, la convivialité et la durabilité tout au long du cycle de vie du bâtiment, dans une perspective de rentabilité. En ce sens, les concours constituent le mode approprié, offrant les qualités requises tout en bénéficiant d'une légitimité démocratique dans le cadre du processus de passation de marchés. Cette étude confirme que l'attribution de missions d'urbanisme public sans procédures axées sur la qualité peut également être qualifiée de négligence économique. En principe, l'efficience économique ne peut se limiter aux coûts de planification et de construction, ni même aux coûts du cycle de vie, mais doit également être évaluée au regard des effets coûts résultant de la qualité des espaces pour les usagers et l'environnement.

Nous souhaitons souligner les avantages économiques qui découlent pour les clients de la mise en œuvre d'un appel d'offres dans une perspective holistique et qui sont ignorés dans d'autres formes de passation de marchés:

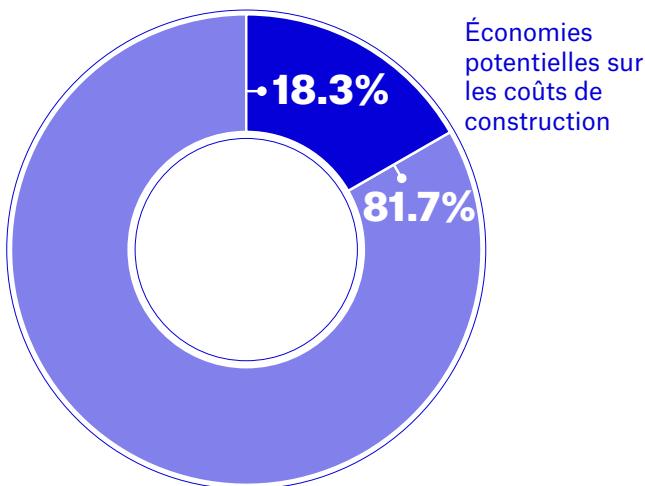
- 1. Le projet lauréat d'un concours d'architecture offre d'emblée une qualité architecturale et fonctionnelle optimale. Une disposition judicieuse des surfaces utiles et des voies de circulation, ainsi que la création de synergies entre les espaces, se traduisent par de bonnes valeurs caractéristiques. De plus, des plans d'étage parfaitement conçus garantissent une qualité d'utilisation, une convivialité et une durabilité tout au long de la durée de vie du bâtiment, ce qui peut également être évalué sur le plan économique (par exemple, moins d'arrêts maladie pour des employés satisfaits, etc.).**
- 1. Le client peut constater lors du concours que différentes approches de planification génèrent des besoins en espace différents. Si le projet classé premier est proportionnellement plus compact que les projets moins bien notés, la sélection des projets basée sur la qualité confère au client un avantage économique correspondant, résultant de la réduction des besoins en espace et pouvant être calculé avec précision.**
- 1. La solution compacte permet de réduire les coûts de construction. Cependant, la compacité n'est pas une valeur en soi. En revanche, une organisation rationnelle des plans d'étage permet de créer des chambres offrant une qualité de séjour élevée. Les effets positifs sont nombreux: orientation du bâtiment, longueur des accès, étendue des**

**surfaces d'enveloppe, espace clos et, par conséquent, réduction des coûts d'exploitation et de maintenance.**

1. **Le client peut comparer les paramètres spatiaux du projet déterminés comme la meilleure solution lors du concours avec les paramètres spatiaux qui ont été déterminés à l'avance dans le cadre de la préparation du concours et sur laquelle repose le programme spatial et fonctionnel. Si cette comparaison entraîne une réduction de la surface brute de plancher par rapport au calcul d'espace initial du client, cela représente également un avantage économique précisément calculable.**
1. **Enfin, une conception préliminaire optimale constitue également la base d'une mise en œuvre avec une empreinte écologique minimale. Cela se traduit par des économies en termes de surface bâtie, c'est-à-dire de degré d'imperméabilisation du terrain, de besoins énergétiques et d'économie circulaire.**

En principe, il convient d'examiner les conditions dans lesquelles le client aurait commandé la planification en question si la prestation de planification avait été attribuée par une procédure négociée plutôt que par une procédure de consultation. On peut supposer que le meilleur avant-projet, comparé à d'autres projets, n'aurait pas servi de base de négociation, mais uniquement les hypothèses fonctionnelles et économiques formulées au préalable par le client. Si ces hypothèses sont erronées, par exemple en raison d'un manque d'expérience, aucune intervention corrective ne sera effectuée dans le cadre d'une procédure de négociation. Par conséquent, si le client décide de ne pas organiser de concours d'architecture pour l'attribution des prestations de planification, il renonce non seulement à la culture du bâtiment, mais également à des solutions alternatives, dont la comparaison avec ses propres calculs est le seul moyen d'évaluer concrètement la viabilité économique du projet.

Si le contrat de planification d'un bâtiment complexe est attribué sur la base de principes techniques insuffisamment étudiés, les potentiels susmentionnés ne sont même pas pris en compte. Sans un concept préliminaire suffisamment élaboré, que seul un concours d'architecture peut fournir, on constate tout simplement une méconnaissance de tous les paramètres pertinents, que ce soit pour le calcul immédiat des coûts de construction ou pour l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.



## Conclusions: L'économie de la meilleure solution ou le renversement d'un faux récit

La pratique actuelle d'attribution des marchés d'urbanisme se caractérise par l'évitement et la restriction de la concurrence axée sur la qualité. L'attribution de marchés par le biais de procédures négociées, sans composante qualitative ni critères de participation restrictifs, ne rend pas justice à la structure fragmentée du paysage architectural européen<sup>26</sup>. Non seulement nous renonçons à des solutions de haute qualité, mais nous freinons aussi systématiquement la relève architecturale et dévalorisons son niveau de formation exceptionnel, qui lui permet d'apporter les dernières découvertes scientifiques, des solutions innovantes et un potentiel créatif à la pratique professionnelle.

L'étude sur la viabilité économique des concours d'architecture montre clairement que l'idée reçue selon laquelle une architecture de qualité doit être évitée, considérée comme un luxe coûteux, est erronée. Elle est erronée simplement parce que les gens croient qu'en négociant des honoraires d'urbanisme avantageux, ils ont déjà acquis un projet globalement optimisé économiquement. Outre les aspects économiques, cette conclusion erronée ignore des paramètres essentiels, notamment les conséquences sociétales et écologiques de mauvaises décisions d'urbanisme.

---

<sup>26</sup> Conseil des architectes d'Europe/Mirza & Nacey Research Ltd, *Étude sectorielle sur la profession d'architecte en Europe 2024*, p. 35.

L'hypothèse selon laquelle le processus lui-même, c'est-à-dire le concours d'architecture, serait non rentable est également infondée. Quoi qu'il en soit, nous nous situons dans la fourchette d'actualisation des coûts de construction calculés pour les projets de moyenne et grande envergure, et le processus s'amortit immédiatement de multiples façons.

À travers le filtre de l'analyse économique, nous reconnaissions également l'efficacité avec laquelle l'architecture peut contribuer à résoudre les problèmes de société grâce à des processus de sélection de haute qualité lors de concours. Nous percevons l'innovation, l'excellence technique, l'efficacité et la rationalité comme les fondements économiques de la meilleure solution.

Les crises durables de l'économie mondiale et du changement climatique ne peuvent être résolues par le principe du moins-disant. La qualité et les meilleures solutions, efficaces à long terme, sont essentielles à la survie de notre société. En tant que société ouverte et démocratique, l'Europe a besoin d'un droit des marchés publics résolument axé sur la qualité issue d'appels d'offres sérieux et qui place au cœur de ses préoccupations les personnes capables de l'assurer. À cet égard, il convient de renverser le faux discours selon lequel le meilleur rapport qualité-prix résulterait d'offres avantageuses, pour des raisons d'honnêteté démocratique.

## Chapitre 2: Données sur l'efficacité économique des concours d'architecture

Typologie du projet	min. GFA	max. GFA	GFA Ø	Premier prix GFA	Diff. entre le 1er prix et le max. GFA	€/m2 GFA	
Éducation/Culture	17,700	29,400	20,500	22,300	7,100	2,400.00	
Éducation/Administration	2,600	4,300	3,600	2,900	1,400	2,500.00	
Éducation	11,400	19,200	13,200	12,500	6,700	2,100.00	
Éducation	7,100	11,100	9,300	9,100	2,000	1,500.00	
Éducation	19,500	28,600	24,200	23,900	4,700	2,600.00	
Éducation	18,300	22,000	20,000	18,700	3,300	2,000.00	
Éducation	25,300	40,500	29,900	29,200	11,300	2,700.00	
Bâtiment commercial urbain	14,100	21,500	16,700	14,800	6,700	2,800.00	
Bâtiment commercial urbain	2,200	2,750	2,490	2,540	210	2,300.00	
Logements étudiants	2,650	5,350	4,090	3,660	1,690	2,900.00	
Caserne de pompiers/Centre de crise et de contrôle	12,146	14,956	13,941	13,798	1158	5,900.00	
Centre communautaire	2,725	3,296	3,090	3,166	130	4,600.00	
Centre d'accueil/Parc gastronomique	2,819	3,430	3,080	3,211	219	4,300.00	
Caserne de pompiers	2,712	3,224	2,966	3,004	220	5,100.00	
Éducation	24,938	28,592	26,804	25,770	2,822	4,300.00	
Éducation	26,101	32,418	28,942	26,984	5,434	4,300.00	
Administration	40,245	52,063	46,582	48,780	3,283	2,900.00	
Centre communautaire+caserne de pompiers	2,751	3,532	3,188	3,380	152	3,700.00	
Centre communautaire	1,028	1,349	1,150	1,028	321	4,600.00	
Éducation	3,122	4,681	3,503	3,144	1537	4,300.00	
Logements étudiants/Administration/Gastronomie	20,834	24,573	21,819	21,619	2954	2,900.00	
Administration/Culture	18,462	23,014	20,749	23,014	0	2,900.00	
Caserne de pompiers	1,448	2,198	1,654	1,614	584	4,600.00	
Administration	1,375	1,646	1,473	1,421	225	4,600.00	
Logements	8,092	10,719	9,436	8,800	1,919	2,600.00	
Administration	47,589	55,975	52,274	51,750	4,225	2,900.00	
Logements étudiants	16,126	28,088	21,496	23,956	4132	2,600.00	
Caserne de pompiers	9,900	16,600	11,933	9,900	6700	5,100.00	
Centre communautaire	3,495	5,177	4,432	4,495	682	4,600.00	
Administration	29,390	40,893	35,131	33,454	7439	2,900.00	
Bâtiment administratif public	7,963	14,727	11,652	11,040	3,687	4,788.00	
Bâtiment d'exposition	783	1,287	1,029	923	364	4,794.00	
Bâtiment de recherche et de laboratoire	6,082	7,738	7,085	7,280	458	4,981.00	
Bâtiment administratif public	73,559	97,983	89,667	85,056	12,927	2,857.00	
Bâtiment scolaire	6,675	8,491	7,638	7,525	966	2,163.00	
Bâtiment administratif public	56,328	61,833	59,389	60,006	1,827	2,100.00	
Clinique	97,615	156,583	116,093	99,390	57,193	3,627.00	
Bâtiment de recherche et de laboratoire	13,825	19,267	16,710	16,444	2,823	4,167.00	
Bâtiment administratif public	73,552	91,855	83,461	86,376	5,479	2,615.00	
Bâtiment de bureaux et de laboratoire	6,004	7,562	6,765	7,455	107	1,437.00	
<b>Somme / Moyenne en %</b>							

Pour des raisons de protection des données, les données du projet collectées ont été anonymisées par l'équipe d'analyse pour publication.

Construction Coûts 1. Prix	Économie sur les coûts de construction par rapport à GFA max.	Économie en %	Économie par rapport à GFA Ø	Économie en %	Coûts de la compétition	Part des coûts ADC des coûts de construction
€ 53,520,000	€ 17,040,000	24.1%	-€ 4,320,000	-8.8%	compétition	0.45 %
€ 7,250,000	€ 3,500,000	32.6%	€ 1,750,000	19.4%	180,000.00 €	2.48 %
€ 26,250,000	€ 14,070,000	34.9%	€ 1,470,000	5.3%	200,000.00 €	0.76 %
€ 13,650,000	€ 3,000,000	18.0%	€ 300,000	2.2%	130,000.00 €	0.95 %
€ 62,140,000	€ 12,220,000	16.4%	€ 780,000	1.2%	220,000.00 €	0.35 %
€ 37,400,000	€ 6,600,000	15.0%	€ 2,600,000	6.5%	180,000.00 €	0.48 %
€ 78,840,000	€ 30,510,000	27.9%	€ 1,890,000	2.3%	340,000.00 €	0.43 %
€ 41,440,000	€ 18,760,000	31.2%	€ 5,320,000	11.4%	280,000.00 €	0.68 %
€ 5,842,000	€ 483,000	7.6%	-€ 115,000	-2.0%	100,000.00 €	1.71 %
€ 10,614,000	€ 4,901,000	31.6%	€ 1,247,000	10.5%	155,000.00 €	1.46 %
€ 81,408,200	€ 6,832,200	7.7%	€ 843,700	1.0%	588,000€	0.72 %
€ 14,563,600	€ 598,000	3.9%	-€ 349,600	-2.5%	238,000€	1.63 %
€ 13,807,300	€ 941,700	6.4%	-€ 563,300	-4.3%	235,000€	1.70 %
€ 15,320,400	€ 1,122,000	6.8%	-€ 193,800	-1.3%	131,000€	0.86 %
€ 110,811,000	€ 12,134,600	9.90 %	€ 4,446,200	3.9%	658,000€	0.59 %
€ 116,031,200	€ 23,366,200	16.8%	€ 8,419,400	6.8%	479,000€	0.41 %
€ 141,462,000	€ 9,520,700	6.3%	-€ 6,374,200	-4.7%	690,000€	0.49 %
€ 12,506,000	€ 562,400	4.3%	-€ 710,400	-6.0%	180,000€	1.44 %
€ 4,728,800	€ 1,476,600	23.8%	€ 561,200	10.6%	140,000€	2.96 %
€ 13,519,200	€ 6,609,100	32.80 %	€ 1,543,700	10.2%	183,000€	1.35 %
€ 62,695,100	€ 8,566,600	12.00 %	€ 580,000	0.9%	467,000€	0.74 %
€ 66,740,600	€ 0	0.00 %	-€ 6,568,500	-10.9%	390,000€	0.58 %
€ 7,424,400	€ 2,686,400	26.60 %	€ 184,000	2.4%	96,000€	1.29 %
€ 6,536,600	€ 1,035,000	13.70 %	€ 239,200	3.5%	135,000€	2.07 %
€ 22,880,000	€ 4,989,400	17.9%	€ 1,653,600	6.7%	225,000€	0.98 %
€ 150,075,000	€ 12,252,500	7.5%	€ 1,519,600	1.0%	383,000€	0.26 %
€ 62,285,600	€ 10,743,200	14.70 %	-€ 6,396,000	-11.4%	148,000€	0.24 %
€ 50,490,000	€ 34,170,000	40.40 %	€ 10,368,300	17.0%	188,000€	0.37 %
€ 20,677,000	€ 3,137,200	13.2%	-€ 289,800	-1.4%	115,000€	0.56 %
€ 97,016,600	€ 21,573,100	18.20 %	€ 4,863,300	4.8%	506,000€	0.52 %
€ 52,859,520	€ 17,653,356	25.0%	€ 2,930,256	5.3%	480,000€	0.91 %
€ 4,424,862	€ 1,745,016	28.3%	€ 508,164	10.3%	195,000€	4.41 %
€ 36,261,680	€ 2,281,298	5.9%	-€ 971,295	-2.8%	480,000€	1.32 %
€ 243,004,992	€ 36,932,439	13.2%	€ 13,173,627	5.1%	2,250,000€	0.93 %
€ 16,276,575	€ 2,089,458	11.4%	€ 244,419	1.5%	410,000€	2.52 %
€ 126,012,600	€ 3,836,700	3.0%	-€ 1,295,700	-1.0%	870,000€	0.69 %
€ 360,487,530	€ 207,439,011	36.5%	€ 60,581,781	14.4%	2,900,000€	0.80 %
€ 68,522,148	€ 11,763,441	14.7%	€ 1,108,422	1.6%	660,000€	0.96 %
€ 225,873,240	€ 14,327,585	6.0%	-€ 7,622,725	-3.5%	920,000€	0.41 %
€ 10,712,835	€ 153,759	1.4%	-€ 991,530	-10.2%	280,000€	2.61 %
€ 2,552,360,582	€ 571,622,963	16.7%	€ 92,364,019	2.4%	17,645,000.00	1.13 %

# CHAPITRE 3

## **Recommandations spécifiques à chaque pays**

---

Autriche

Croatie

Chypre

Allemagne

Hongrie

Slovénie

Espagne

Suisse

Pays Bas

# Recommandations spécifiques à chaque pays

Alors que les 10 recommandations du chapitre 1 résument les conclusions et les positions dérivées de l'ensemble du consortium ARCH-E, ce chapitre présente les positions spécifiques à chaque pays des institutions partenaires respectives.

## AUTRICHE | Chambre Fédérale des Ingénieurs Civils (Autriche) | Bundeskammer der Ziviltechniker:innen

L'architecture a toujours un impact public. C'est pourquoi les décisions d'urbanisme doivent s'orienter vers des lignes directrices en matière de culture architecturale, de qualité architecturale et, surtout, de contribution efficace à la protection de notre environnement. La qualité n'est pas un luxe; au contraire, face aux multiples crises sociétales, nous sommes tenus de trouver et de mettre en œuvre des solutions efficaces. Les processus d'achat axés sur des critères de qualité sont également très économiques. Les architectes contribuent de manière disproportionnée au bien commun par leurs contributions, généralement bénévoles, aux concours.

Ces faits ne sont pas suffisamment reflétés dans la loi fédérale autrichienne sur les marchés publics (*Bundesvergabegesetz*) et les directives européennes en la matière. Afin de contrer les évolutions indésirables et les déficits économiques qui en découlent, un ensemble de règles a été élaboré pour l'Autriche: la norme WSA 2010\* relative aux concours d'architecture, qui peut être considérée comme un complément au droit des marchés publics. Il serait souhaitable et opportun d'élever ce règlement au rang de loi et de le rendre obligatoire pour tous les concours et procédures assimilées.

L'architecture, en tant que création intellectuelle, requiert un statut différent au sein du droit des marchés publics de celui actuellement défini par la législation européenne. Il va de soi que la négociation et la passation d'un contrat d'urbanisme doivent être précédées de l'élaboration d'un concept de conception de haute qualité. Pour les projets de construction publique, ce processus d'élaboration et de décision doit être fondé sur la participation, l'égalité et la transparence, et être démocratiquement légitimé. Dans cette

optique, il convient de privilégier les concours d'architecture fondés sur un système de concurrence axé sur la qualité, notamment pour les projets de construction publique de niveau supérieur.

Une autre recommandation urgente pour améliorer le droit des marchés publics serait de prendre en compte la structure et la réalité du secteur de l'architecture en Europe. 68% des bureaux d'architecture sont des entreprises unipersonnelles, et 13% des bureaux bi personnels<sup>27</sup>. Nous comptons de nombreux professionnels hautement qualifiés, dont de nombreux jeunes architectes, de plus en plus nombreux à être des femmes, dont l'expertise et le statut ne sont pas suffisamment pris en compte lors de l'attribution des marchés publics. La grande majorité des architectes sont exclus des marchés publics en raison de critères d'éligibilité inadaptés. Ces critères doivent être adaptés à la structure restreinte du secteur créatif.

### CROATIE | Chambre Croate des Architectes / Hrvatska Komora Arhitekata

#### Critères pour les concours obligatoires

Actuellement, les plans d'aménagement du territoire locaux ne sont pas autorisés à imposer des concours d'architecture sur des terrains privés ou publics n'appartenant pas aux collectivités locales, malgré l'importance de certains lieux du domaine public. La loi sur l'aménagement du territoire devrait introduire des critères clairs pour élargir le champ d'application des concours d'architecture obligatoires à des sites privés et publics spécifiques afin d'améliorer la qualité du cadre bâti.

#### Adoption de l'ordonnance relative au concours d'architecture de la Chambre croate des architectes dans le cadre des marchés publics

La Chambre croate des architectes et l'Association croate des architectes sont responsables de l'ordonnance relative aux concours d'architecture. Reconnaître ce règlement professionnel comme contraignant dans le cadre des marchés publics contribuerait à la transparence et à la qualité des procédures de concours d'architecture en garantissant le respect de critères et de normes clairs.

---

<sup>27</sup> Conseil des architectes d'Europe/Mirza & Nacey Research Ltd, *Étude sectorielle sur la profession d'architecte en Europe 2024*, p. 36.

## Encourager les concours de conception architecturale grâce à des mécanismes de financement

Promouvoir les concours d'architecture par le biais d'un soutien financier est une étape cruciale pour atteindre l'excellence architecturale dans les investissements publics. L'introduction d'une exigence de conception issue de concours d'architecture comme condition d'obtention d'un financement ou d'un cofinancement garantirait que les projets publics soient réalisés avec le plus haut niveau de qualité et d'innovation.

## Soutien systématique aux petites collectivités locales pour l'organisation de concours d'architecture

En raison de leurs capacités limitées, les petites collectivités locales s'appuient généralement sur les procédures standard de passation de marchés publics pour éviter les difficultés organisationnelles et financières liées à la tenue de concours d'architecture. Un soutien systématique aux collectivités locales dans l'organisation de ces concours favoriserait l'excellence architecturale et améliorerait ainsi la qualité du cadre bâti.

**CHYPRE | Association des Architectes de Chypre | Σύλλογος Αρχιτεκτόνων Κύπρου**

## Introduction

Cette section présente les principales recommandations visant à améliorer le système des concours d'architecture à Chypre. Elle s'appuie sur la réglementation nationale, la Chambre scientifique et technique de Chypre (ETEK), l'Association des architectes de Chypre (CAA) et les conclusions du projet de recherche européen ARCH-E sur les marchés publics axés sur la qualité. L'objectif est d'aider les pouvoirs publics, les architectes et les parties prenantes à développer des pratiques d'achat équitables, transparentes et de qualité, qui valorisent l'architecture, favorisent la participation et s'alignent sur les meilleures pratiques européennes et les principes de la Culture du Bâti/» Baukultur» et du Nouveau Bauhaus européen (NEB).

### 1. Adopter les concours d'architecture comme pratique courante

Les concours d'architecture devraient être privilégiés pour la passation des marchés publics, notamment ceux présentant un intérêt public majeur. Cette

## **Chapitre 3: Recommandations spécifiques à chaque pays**

---

approche garantit la transparence, favorise l'innovation et améliore la qualité du cadre bâti.

### **2. Assurer une participation inclusive**

Les critères d'éligibilité doivent être clairs et non restrictifs, permettant la participation de:

- Architectes agréés inscrits auprès de la Chambre scientifique et technique de Chypre (ETEK).
- Architectes des États membres de l'UE/EEE ou des pays ayant conclu des accords dans le cadre de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC (AMP).

Évitez les exigences supplémentaires en matière de solvabilité ou d'expérience qui pourraient exclure de manière disproportionnée les cabinets jeunes ou de petite taille.

### **3. Promouvoir les concours ouverts et en deux étapes**

- **Concours ouverts:** Encourager une large participation pour recueillir des idées et des solutions diverses.
- **Concours en deux étapes:** Pour les projets complexes, mettre en œuvre un processus en deux phases pour gérer la charge de travail et permettre le développement détaillé des propositions présélectionnées.

### **4. Simplifier les exigences de soumission**

Limitez la documentation requise à ce qui est nécessaire à l'évaluation. Cela allège la charge de travail des participants et encourage une plus large implication, notamment des petites entreprises.

### **5. Offrir une rémunération équitable**

Offrir une rémunération appropriée aux participants, en particulier à ceux qui accèdent aux étapes ultérieures du concours. Cette pratique reconnaît les efforts investis et favorise une participation équitable.

### **6. Assurer une composition transparente et qualifiée du jury**

Les jurys doivent être composés de professionnels possédant une expertise pertinente et être nommés comme suit:

- **Jury composé de trois membres:** un représentant du client et au moins deux architectes recommandés par ETEK et l'Association des architectes de Chypre (CAA).

- **Jury composé de cinq membres:** un représentant du client, un membre désigné (architecte ou professionnel apparenté) et au moins trois architectes recommandés par l'ETEK et la CAA.
- **Jury composé de sept membres:** un représentant du client, deux membres désignés (au moins un architecte ou un professionnel apparenté) et au moins quatre architectes recommandés par l'ETEK et la CAA, dont au moins un possède des connaissances spécialisées pertinentes pour le concours.

La diversité en termes de représentation de genre et de génération doit être prise en compte pour enrichir le processus d'évaluation.

## 7. Maintenir l'anonymat et la transparence

Les candidatures doivent être évaluées de manière anonyme afin de garantir leur impartialité. L'ensemble des procédures, règlements et critères d'évaluation du concours doivent être clairement énoncés et accessibles à tous les participants. Les décisions du jury doivent être documentées et les processus d'évaluation transparents et accessibles à toutes les parties prenantes.

## 8. Encourager la participation du public

Impliquer les communautés et les usagers dès les premières étapes du développement du projet afin de garantir que l'architecture résultante réponde aux besoins du public et bénéficie du soutien de la communauté. Cette approche favorise l'acceptation et renforce la pertinence des projets.

## 9. Respecter les droits de propriété intellectuelle

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs créations. Aucune modification ne peut être apportée sans le consentement formel de l'auteur.

## 10. Publier les résultats du concours

Veiller à ce que les résultats des concours, y compris les candidatures primées et les rapports du jury, soient publiés et accessibles afin de promouvoir la transparence et la confiance du public dans le processus.

Ces recommandations visent à renforcer le cadre des concours d'architecture à Chypre, en promouvant l'excellence, l'équité et la durabilité dans l'environnement bâti.

## ALLEMAGNE | Chambre Fédérale des Architectes Allemands | Bundesarchitektenkammer

### La participation aux concours depuis l'étranger doit être considérée comme un enrichissement

Les concours d'architecture promeuvent des solutions créatives, innovantes et durables pour une conception environnementale tournée vers l'avenir. Ils constituent un outil essentiel pour impliquer le public dans l'architecture et la culture du bâtiment. L'égalité d'accès et les conditions s'appliquent à tous les participants. Pour garantir l'inclusion, les exigences doivent être adaptées à la tâche et aux qualifications requises, permettant ainsi aux petites entreprises et aux nouveaux venus de concourir. Des exigences excessives, telles que des projets de référence ou un chiffre d'affaires excessif, limitent l'accès et réduisent la diversité du marché.

Si la préservation de l'identité architecturale locale est essentielle dans les concours, d'autres aspects procéduraux pourraient bénéficier d'une harmonisation à l'échelle européenne. Parmi les éléments clés figurent la reconnaissance des titres, des conditions d'entrée accessibles, les droits de propriété intellectuelle, des contrats équitables et des structures de prix alignées sur les économies nationales. La collaboration transfrontalière entre pays voisins de l'UE favorise la réussite. La faiblesse des taux de participation souligne la nécessité d'une attention et d'une enquête plus approfondies afin de déterminer les mesures spécifiques nécessaires pour améliorer les systèmes de concours existants, faciliter l'accès transfrontalier et garantir des procédures de haute qualité.

### Les jurys dotés d'une expérience transnationale apportent une contribution précieuse à des décisions de concours bien fondées

La diversité architecturale et des cultures d'appel d'offres des États Membres de l'UE rend les concours d'architecture moins transparents pour les acteurs extérieurs. Les concours sont souvent politiques, le contexte et les attentes clés étant cachés aux non-locaux. Ce manque d'accès aux connaissances informelles peut freiner les participants étrangers. Les préjugés naissent souvent d'une méconnaissance mutuelle des systèmes locaux, tant du point de vue des participants que des organisateurs.

L'invitation de membres du jury qui ne sont pas originaires de la région démontre l'engagement du client et des organisateurs de concours

d'architecture en faveur de l'ouverture européenne et est reconnue comme une pratique transparente qui encourage les architectes étrangers à participer à des concours d'architecture.

### **L'accès transnational aux informations de concours d'architecture (récompenses, résultats, règles et règlements) favorise également le système national de concours d'architecture**

En Allemagne, le système des concours d'urbanisme (CUP) est principalement régi par les directives relatives aux concours d'urbanisme (RPW 2013). Celles-ci constituent le fondement de tous les CUP organisés dans le domaine de la construction fédérale. De plus, les CUP sont contraignantes pour les CUP des États fédérés dans la quasi-totalité des Länder. Il est recommandé aux autres organisateurs publics et privés d'appliquer les mêmes règles.

Les règles applicables aux concours d'architecture en Allemagne reposent sur ces principes fondamentaux:

- L'égalité de traitement de tous les participants aux concours d'architecture, y compris dans le processus de candidature;
- Un mémoire clair et sans ambiguïté;
- Le rapport qualité-prix approprié;
- Un jury compétent;
- L'anonymat des participations au concours;
- La promesse du contrat.

Promouvoir et faciliter l'accès aux concours d'architecture transfrontaliers est avant tout une opportunité d'améliorer la diffusion des idées, des connaissances et de l'expertise architecturales à l'échelle européenne. Grâce à ces échanges, les pratiques de construction et les cultures architecturales peuvent évoluer, et des innovations technologiques et des résultats inattendus peuvent émerger.

### **Suggestions pour le développement futur du système allemand des concours d'architecture**

- **Les aspects de durabilité** peuvent être utiles pour les critères d'attribution, mais doivent être équilibrés avec l'exigence d'une bureaucratie moindre.

- **Les critères d'accès** aux concours d'architecture (critères de genre, petits bureaux...) ne doivent pas être encore majorés et doivent rester bas, notamment pour empêcher le secteur public d'organiser un concours d'architecture
- Il convient d'atteindre **des seuils bas** en concentrant les exigences principalement sur la compétence professionnelle.
- La possibilité de **participation du public** devrait continuer à être limitée à l'étape précédant le concours d'architecture proprement dite (définition des tâches) afin de ne pas porter atteinte au principe d'anonymat.
- La BAK ne considère pas l'introduction d'une «**procédure simplifiée**» explicite comme appropriée. Le concours d'architecture standard conforme au RPW est déjà considérée comme une procédure simple.

### HONGRIE | Chambre des Architectes Hongrois | Magyar Építész Kamara

Depuis sa création au XIXe siècle, la Chambre hongroise des architectes s'est toujours engagée dans l'organisation de concours d'architecture comme une forme de procédure qui soutient la création de la meilleure solution architecturale possible.

La loi LXIX de 2023 relative à l'Ordre des investissements publics dans la construction ([2023. évi LXIX. törvény az állami építési beruházások rendjéről](#)), promulguée l'année dernière, précise que pour une part importante des investissements publics, les concepteurs doivent être sélectionnés par le biais de concours d'architecture, ce qui constitue un changement significatif par rapport à la pratique précédente et qui entraînera une augmentation attendue du nombre de concours d'architecture. L'augmentation numérique du nombre d'opportunités de commandes et de travaux de conception a un effet encourageant sur la communauté architecturale dans son ensemble. Le MÉK participe activement à la préparation des concours d'architecture, au conseil aux annonceurs, à la préparation des documents d'appel d'offres, à la délégation du président, du coprésident et des membres du jury, à la publication des avis de concours, des résultats et des rapports finaux (site web du MÉK, bulletin numérique hebdomadaire, Gazette des architectes).

## **1. Prise en charge des procédures de concours d'architecture ouverts**

Des efforts doivent être déployés pour que les pouvoirs adjudicateurs (publics et privés) lancent autant de concours ouverts que possible, conformément à la réglementation en vigueur. Dans le cas des concours sur invitation, il serait également opportun d'autoriser la participation d'équipes de conception autres que celles invitées (procédure mixte), augmentant ainsi le nombre de candidatures soumises.

## **2. La possibilité d'internationaliser les concours d'architecture**

Il serait judicieux d'internationaliser autant de concours que possible, et pas seulement ceux de conception au-delà du seuil européen, car ils peuvent apporter de nouvelles idées et approches architecturales et inciter les cabinets d'architecture à coopérer à l'international. Les bénéfices attendus mobiliseraient probablement davantage les agences nationales vers la coopération et pourraient apporter de nouvelles expériences et connaissances aux agences locales (par exemple, qualité architecturale internationale, durabilité, réduction de l'empreinte carbone, recyclage des bâtiments et des matériaux de construction, gestion du changement climatique, etc.).

## **3. Préparation des concours d'architecture**

La pratique des concours d'architecture hongrois et les résultats de l'étude ARCH-E montrent que plus la préparation du dossier de candidature est soignée, plus le programme de conception et la formulation des tâches sont précis, plus la qualité architecturale des œuvres soumises est élevée. Cette responsabilité incombe en partie à l'annonceur et en partie au comité d'évaluation, mais il est conseillé de constituer une équipe de conseillers professionnels en préparation.

## **4. La composition professionnelle appropriée du jury du concours**

Un jury compétent et bien informé augmente la volonté de postuler, car il donne aux architectes la certitude que le concours de conception sera évalué de manière professionnelle et sur une base professionnelle.

## **5. Établir un emploi du temps approprié**

Les candidats doivent disposer de suffisamment de temps, ne serait-ce que pour décider de leur participation et de leur candidature, puis pour élaborer le concept de candidature et préparer les plans à soumettre. Des délais trop courts découragent les architectes, car ils exigent un travail intensif,

## **Chapitre 3: Recommandations spécifiques à chaque pays**

---

souvent plus difficile pour les petits bureaux. Un travail rapide nuit à la qualité du travail, à la profondeur de la réflexion, à la maturation et au traitement adéquats des plans.

### **6. Plans techniques proportionnels à la quantité et au contenu déterminés pour la tâche**

La compilation et la documentation des critères d'évaluation précis du concours de design sont incluses dans l'appel à projets. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter d'exiger un nombre excessif de plans lors de l'annonce du concours et de se concentrer sur les éléments déterminants pour la vente du projet. Pour l'élaboration des parties de l'ouvrage et des plans à soumettre, la détermination précise du contenu technique requis, le choix de l'échelle et le mode de soumission (plans numériques ou imprimés) garantissent l'anonymat.

### **7. Annonce des concours pour les jeunes architectes et les architectes en début de carrière**

Dans le cas de certains investissements de moindre envergure, il serait recommandé d'annoncer le concours uniquement aux jeunes architectes / cabinets d'architecture (ex. max. 35 ans) afin d'acquérir une expérience professionnelle et une reconnaissance, et d'élargir leur liste de références, ce qui aidera également leur carrière professionnelle.

Après avoir remporté le concours, il offre une excellente opportunité aux jeunes architectes et aux bureaux en début de carrière de trouver un emploi.

### **8. Informer les architectes en chef des possibilités de concours**

Le Collège des architectes en chef a été créé récemment (2024) au sein de la Chambre hongroise des architectes. Ses membres jouent un rôle important dans l'élaboration des plans d'aménagement des communes et dans la définition des exigences architecturales des bâtiments à concevoir. Ils peuvent proposer des appels d'offres pour l'obtention de plans d'architecture ou d'urbanisme et participer aux travaux des comités d'évaluation et au déroulement des appels d'offres.

## SLOVÉNIE | Chambre d'Architecture et d'Aménagement du Territoire de Slovénie | Zbornica za Arhitekturo à Prostor Slovénie

### Politique architecturale

Malgré la pratique exemplaire des concours d'architecture en Slovénie, sous le slogan de simplification des procédures et d'encouragement des investissements, des tendances politiques à leur suppression apparaissent cycliquement. Les concours d'architecture auraient besoin d'un consensus social et d'une base plus solide pour réactiver la politique architecturale afin de ne pas être aussi exposés aux influences politiques quotidiennes. La Slovénie a adopté la politique architecturale slovène intitulée «[Architecture pour les citoyens](#)», mais un plan d'action et la mise en œuvre de mesures concrètes n'ont toujours pas été mis en place.

### Aménagement urbain et planification des concours d'architecture

En Slovénie, il existe très peu de concours d'architecture dans le domaine de l'urbanisme qui vont au-delà d'un seul client et d'une seule tâche d'investissement. Les concours d'architecture de projets, menés par des clients publics sur la base de critères obligatoires (seuils) prévus par la loi sur les marchés publics, prédominent. En réalité, l'urbanisme et la conception en Slovénie sont en déclin, et l'aménagement du territoire repose sur des lois spatiales à orientation normative. Le cadre bâti se transforme en un paysage informe d'interventions et de constructions dispersées et non coordonnées.

Nous avons besoin d'une prise de conscience publique et politique et d'une décision ferme pour réactiver l'urbanisme en tant que profession et partie du processus de planification, au sein duquel les concours d'architecture en urbanisme devraient prendre la place qui leur revient.

### Marchés publics

Les seuils fixés dans les marchés publics pour les valeurs d'investissement relatives aux bâtiments et aux aménagements paysagers, au-delà desquels une ADC est obligatoire, doivent être relevés. Ces montants, inchangés depuis dix ans, sont excessivement bas, ce qui conduit les pouvoirs adjudicateurs à éviter les concours d'architecture, pourtant obligatoires.

## **Chapitre 3: Recommandations spécifiques à chaque pays**

---

Les concours sont actuellement obligatoires pour les bâtiments à usage public. Cette obligation devrait également être étendue aux bâtiments résidentiels construits par des investisseurs publics.

### **Concours d'architecture basés sur les lois spatiales municipales**

Les lois territoriales municipales prescrivent parfois un concours d'architecture pour un lieu ou une zone spécifique, sans définir le but du concours, qu'il s'agisse simplement de recueillir différentes idées comme base pour des décisions ultérieures ou de produire un plan directeur ou une documentation de projet pour un bâtiment.

Par conséquent, toutes les dispositions des lois spatiales relatives à concours d'architecture doivent être soigneusement étudiées et définies, et il peut être utile pour les municipalités locales de préparer des recommandations et des propositions pour les lois spatiales.

### **Participation internationale aux concours d'architecture**

La participation internationale aux concours améliore généralement la qualité des bâtiments et des espaces publics construits, et favorise le transfert de connaissances, de normes professionnelles et de bonnes pratiques. Par conséquent, les efforts visant à internationaliser les concours, notamment la composition du jury par des étrangers, la qualité des dossiers d'appel d'offres et la promotion des concours d'architecture, doivent être poursuivis.

### **ESPAGNE | Université Polytechnique de Valence | Universitat Politècnica de València**

Une proposition de l'Espagne selon le Décalogue des Bonnes Pratiques pour les Marchés Publics dans le Domaine de l'Architecture (concours d'architecture Nationaux et Internationaux) par le CSCAE et ARCH-E (Recherche)

En novembre 2024, le Conseil des chambres d'architectes d'Espagne (CSCAE) a approuvé un Décalogue de bonnes pratiques pour les marchés publics d'architecture, qui promeut les concours d'architecture comme la meilleure option pour garantir des marchés publics équitables et une architecture de qualité. Les travaux visant à élaborer ce Décalogue ont été dirigés par le doyen de la Chambre des architectes de Galice, Luciano González Alfaya, et son équipe.

En combinant ce Décalogue avec les résultats de recherche d'ARCH-E, il est possible de proposer ces recommandations:

## **1. Promouvoir les concours de projets comme procédure standard**

Encourager les pouvoirs publics à adopter les concours de projets avec proposition de conception et jury compétent comme principal mode de passation de marchés. Ce modèle optimise la qualité, la transparence, la participation et la concurrence, soutenant directement les objectifs du projet ARCH-E qui, par ses recherches, confirme que les concours de conception sont largement reconnus par les architectes comme une voie vers la qualité architecturale.

## **2. Optimiser l'investissement public par le biais de concours d'architecture**

Plaider pour que l'architecture soit reconnue comme un service d'intérêt public contribuant à la durabilité sociale, économique et environnementale à long terme, conformément à la loi espagnole 9/2022 sur la qualité architecturale. Cette perspective s'inscrit également dans l'accent mis par ARCH-E sur la Baukultur et les objectifs de NEB.

## **3. Établir des tarifs équitables et alignés sur le marché**

Veiller à ce que la tarification des services soit conforme aux normes du marché afin de maintenir la qualité et la viabilité et d'éviter les pratiques qui compromettent la pérennité professionnelle (référence: loi 9/2017 relative aux marchés publics). Un paiement équitable et ponctuel peut contribuer à réduire les obstacles économiques à la participation aux concours d'architecture.

## **4. Mandat de concours en deux phases pour les projets complexes**

Pour les contrats dont les honoraires d'architecte dépassent 60 000 € ou présentent une complexité significative, il est conseillé de mettre en place un processus de sélection en deux phases. La première phase devrait comprendre une brève présentation du concept (par exemple, deux feuilles A3 ou équivalent) garantissant que le seuil d'entrée est accessible à un large éventail de praticiens. Une seconde phase permettra aux candidats présélectionnés de développer leurs propositions. Cette approche est particulièrement importante dans le contexte européen, où près des deux tiers des cabinets sont des cabinets individuels ou de deux personnes. Pour ces bureaux, la simplicité de la première phase réduit les contraintes de temps et de ressources tout en encourageant la participation.

**5. Offrir une compensation équitable aux participants de la deuxième phase**

Garantir à tous les finalistes une rémunération d'au moins 3% du montant du contrat, favorisant ainsi la participation et l'équité professionnelle. Cela répond à un problème crucial soulevé par de nombreux répondants à l'enquête ARCH-E: le coût élevé de la préparation de propositions de concours détaillées, souvent non rémunéré, et qui exclut de manière disproportionnée les petits cabinets de la concurrence à armes égales.

**6. Simplifier l'accès en limitant les barrières à l'entrée**

Éviter d'imposer des critères de solvabilité supplémentaires, au-delà d'un diplôme d'architecture valide, afin de favoriser l'inclusion et l'accès des cabinets plus jeunes ou de petite taille. Le caractère exclusif des exigences financières ou organisationnelles supplémentaires a été souligné par de nombreux participants à l'enquête, en particulier ceux des cabinets de petite taille ou émergents. Cet obstacle est amplifié pour les cabinets dirigés par des femmes, qui ont tendance à afficher un taux de rotation plus faible, malgré une polyvalence professionnelle équivalente.

**7. Simplifier les exigences de soumission**

La soumission du projet doit se limiter à la documentation requise pour les études préliminaires, telle que définie par le décret royal espagnol 2512/1977, et être contenue dans un maximum de deux panneaux A2. Cela garantit non seulement l'équité, mais permet également d'éviter toute complexité inutile, notamment dans les concours d'architecture transnationaux, où les différences de normes entre les pays peuvent entraver la compréhension et la conformité.

**8. Fixez des délais et des formats réalistes**

Adaptez les délais et les formats à l'ampleur et à la complexité du projet, afin de garantir l'équité et la pertinence des réponses. L'enquête souligne que de nombreux praticiens, notamment ceux des petits cabinets, sont confrontés à des délais courts ou irréalistes qui favorisent de manière disproportionnée les concurrents disposant de ressources importantes. Ajuster les calendriers à l'ampleur du projet favorise des propositions de meilleure qualité et une participation accrue.

**9. Assurer des jurys diversifiés et qualifiés**

Exiger des jurys paritaires (60/40) et au moins deux tiers d'architectes, renforçant ainsi la crédibilité, le professionnalisme et l'équité. Le rapport

ARCH-E identifie un manque perçu d'équité et de transparence dans les processus de concours, qui pourrait être atténué par des politiques structurées de composition des jurys. La représentation, tant professionnelle que de genre, est essentielle pour garantir la légitimité et la confiance du public.

## 10. Garantir des résultats transparents

S'engager à publier tous les projets primés et, lorsque cela est possible, à organiser des présentations publiques afin de renforcer la confiance du public et de sensibiliser le public. Les données d'ARCH-E révèlent que seulement 35% des architectes lauréats d'ADC internationaux ont effectivement reçu une commande. En rendant les résultats des concours publics et accessibles, et en clarifiant le processus post-concours, les institutions peuvent rétablir la confiance et démontrer leur engagement en faveur de l'équité.

## SUISSE | Société Suisse des Ingénieurs et Architectes | Ordre des Ingénieurs et Architectes Suisses

Ce document synthétise des recommandations pour le développement du système de concurrence en Suisse. Il s'appuie sur les règlements 142 et 143 de la SIA et s'adresse aux maîtres d'ouvrage, aux planificateurs, aux jurys et aux décideurs politiques. Ces recommandations ont été élaborées dans le cadre ARCH-E, un projet de coopération européen visant à promouvoir les marchés publics axés sur la qualité. ARCH-E, favorise l'échange de bonnes pratiques et contribue à la comparabilité des normes de concurrence à l'échelle européenne.

### Dimension internationale

Les participants internationaux élargissent la perspective du design et apportent de précieuses perspectives aux processus de concours, notamment pour les projets de planification complexes et de grande envergure. Leurs contributions favorisent la comparabilité internationale et enrichissent la diversité architecturale. De même, l'expérience internationale des membres du jury améliore la qualité de l'évaluation en intégrant divers points de vue professionnels et culturels au processus décisionnel.

### Procédure de sélection du concours

Les concours ouverts sont un élément clé de la culture suisse de la construction et devraient être utilisés lorsque cela est approprié. L'expérience montre que plus les procédures sont ouvertes, plus le niveau de participation est équilibré. Le système de concours doit également mieux refléter l'évolution vers la rénovation, la préservation et la suffisance, grâce à des procédures simples et clairement structurées, plutôt que d'accroître la complexité. Les commissions d'étude prévues par le règlement SIA 143 sont appropriées pour les tâches complexes où une procédure anonyme serait inefficace et où un dialogue entre les participants et le maître d'ouvrage est nécessaire pour résoudre le problème. Le règlement 143 fournit un modèle éprouvé, équitable et exemplaire au niveau européen.

### Mise en œuvre

L'augmentation des exigences et la taille croissante des équipes lors des concours représentent une charge de travail importante pour les bureaux d'études. La charge de travail liée aux soumissions aux concours en Suisse devrait être réduite. Les soumissions doivent présenter des propositions de solutions, et non des projets complets. Seuls les éléments strictement nécessaires à l'évaluation doivent être requis. Les clients doivent être conscients que la proposition retenue sera développée et ajustée. Les équipes lauréates doivent également être disposées à faire évoluer leur projet après le concours.

### Participants et parties prenantes

Les équipes interdisciplinaires ne devraient être sollicitées que pour les tâches de planification où elles contribuent à la recherche de solutions et garantissent la comparabilité des performances écologiques et techniques. La composition des jurys devrait être revue régulièrement. De nouvelles perspectives, notamment celles des jeunes générations et des femmes, ainsi que la nature interdisciplinaire des tâches de planification doivent être représentées.

### Conclusion et perspectives

La culture des concours en Suisse est forte, mais elle nécessite une évolution ciblée: allègement des formalités, diversification des jurys et application rigoureuse de procédures adaptées. Les règlements 142 et 143 de la SIA en sont le fondement, garantissant qualité, équité et transparence.

Les procédures de concours ne sont pas seulement un instrument de recherche de solutions en architecture, mais se sont également révélées efficaces pour obtenir des solutions de haute qualité pour d'autres tâches du bâtiment. Pour promouvoir une conception solide et des solutions efficaces face à des défis complexes, des règles claires, des attentes现实的 et le courage d'évoluer sont nécessaires. La SIA appelle toutes les parties prenantes à prendre leurs responsabilités et à façonner une culture des concours pérenne.

## LES PAYS-BAS | Université de Technologie d'Eindhoven | Technische Universiteit Eindhoven

Nos principales recommandations sont présentées dans la **carte ARCH-E sur les concours**; en outre, nous proposons les recommandations suivantes pour le Livre blanc:

1. Élaboration de **directives et de réglementations spécifiques aux concours d'architecture**, axées sur la qualité architecturale et distinguant le rôle des concours en tant que phase préliminaire à la passation des marchés publics des autres modes de passation de marchés (appels d'offres classiques). Des directives détaillées sur l'organisation et la mise en œuvre correctes d'un concours garantissent non seulement la qualité, mais aussi et surtout la transparence du concours, en précisant les règles de sélection, les barèmes d'honoraires appropriés et le déroulement de l'après-concours. Si de nombreux pays disposent de directives (notamment le KOMPAS néerlandais ou les directives élaborées par la BNA), il est nécessaire de rendre leur application cohérente dans des cas spécifiques (par exemple, pour les commandes publiques), voire obligatoire. Cela est possible si elles sont liées à la législation habituelle en matière de marchés publics (par exemple, la Slovénie; dans des pays comme la Slovénie et la Croatie, l'organisation d'un concours peut même être obligatoire en fonction des conditions spécifiques du site prescrites par une loi municipale sur l'aménagement du territoire. Cela évite un choix ambigu d'autres modes de passation de marchés pour l'attribution des commandes d'architecture).

## **Chapitre 3: Recommandations spécifiques à chaque pays**

---

2. Définition d'une **rémunération appropriée** (barèmes d'honoraires) pour les services d'architecture. Ceci est également lié, d'une certaine manière, à l'élaboration de lignes directrices et de réglementations précisant le type de service fourni et les honoraires appropriés.
3. La mise en œuvre de concours **multi-phases**, dans lesquels la première candidature est ouverte à tous les professionnels, et où, lors d'une deuxième étape, des exigences plus strictes peuvent s'appliquer. Cependant, les avis divergent quant au coût et à la durée d'un tel processus. L'idée de base des concours multi-phases est de permettre au plus grand nombre de professionnels (indépendamment de leur expérience, de leur provenance, de la taille de leur cabinet, etc.) de soumettre une vision conceptuelle et d'être sélectionnés sur la base de leur idée. Ce n'est qu'à un stade ultérieur qu'un niveau d'élaboration plus détaillé peut être exigé, accompagné d'une rémunération appropriée. Cette approche est similaire au système espagnol IMPSOL, également inclus dans notre brochure.

# Littérature

**Álvarez Isidro, Eva M., Gómez Alfonso, Carlos J.**, *Rapport sur les besoins des architectes ARCH-E*, 2025, [https://www.arch-e.eu/files/Architects-Needs-Report\\_EN\\_v2.pdf](https://www.arch-e.eu/files/Architects-Needs-Report_EN_v2.pdf)

**Bekkering, Juliette, Torsten Schröder, and Grazia Tona**, *La carte ARCH-E sur les ADC*, <https://arch-e.eu/maps-on-adcs>

**Bundeskammer der Ziviltechniker:innen** (éd.), *Wettbewerbsstandard Architektur WSA 2010\**, <https://www.architekturwettbewerb.at/wsa>

**Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit**, «Richlinie für Planungswettbewerbe, RPW 2013», novembre 2014, <https://www.bmwsb.bund.de/SharedDocs/downloads/Webs/BMWSB/DE/veroeffentlichungen/bauen/richtlinie-planungswettbewerbe.pdf?blob=publicationFile&v=1>

**Chramosta, Walter M., Hellmayr, Nikolaus, Bundeskammer der Ziviltechniker:innen** (éd.), *Wettbewerbsstandard Architektur 2010, Neuauflage 2022* (Vienna: Bundeskammer der Ziviltechniker:innen, 2022), [https://www.architekturwettbewerb.at/files/zt\\_Wettbewerbsstandard\\_Architektur\\_WSA\\_15\\_05.pdf](https://www.architekturwettbewerb.at/files/zt_Wettbewerbsstandard_Architektur_WSA_15_05.pdf)

**Commission européenne**, *Les nouvelles lignes directrices européennes en matière d'investissement dans le Bauhaus* (Bruxelles: Commission européenne, 2024), <https://new-european-bauhaus.europa.eu/system/files/2024-07/NEB%20Investment%20Guidelines.pdf>

**Letta, Enrico**, *Bien plus qu'un marché*, avril 2024, <https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/much-more-than-a-market-report-by-enrico-letta.pdf>

**Office fédéral de la culture**, 'Déclaration de Davos 2018', <https://davosdeclaration2018.ch/wp-content/uploads/sites/2/2023/06/2022-06-09-081317-davos-declaration.pdf>

**Rechtsinformationssystem des Bundes**, 'Bundesrecht konsolidiert, Bundesimmobiliengesetz § 4, Fassung von 04.04.2024', <https://www.ris.bka.gv.at/NormDokument.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=20001062&FassungVom=2024-04-04&Artikel=&Paragraf=4&Anlage=&Uebergangsrecht=>

**Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein**, *Ordnung für Architektur- und Ingenieurwettbewerbe* (Zurich: SIA, 2009), <https://shop.sia.ch/normenwerk/architekt/sia%20142/d/2009/D/Product-With-colofon-.pdf>

**Conseil des architectes d'Europe**, *UNE VUE D'EN HAUT – Comparaison des lignes directrices en matière de marchés publics pour les architectes*, juin 2025 <https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/06/View-from-With-colofon-.pdf>

**Conseil des architectes d'Europe**, «Recommandations pour les concours d'architecture», [https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/02/ADC\\_Recommendations\\_Singles.pdf](https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/02/ADC_Recommendations_Singles.pdf). Conseil des architectes d'Europe/Mirza & Nacey Research Ltd, *Étude sectorielle sur la profession d'architecte en Europe 2024* (Bruxelles: Conseil des architectes d'Europe, 2025), <https://ace-cae.eu/wp-content/uploads/2025/04/2024-ACE-Sector-Study-EN-04042025.pdf>

**The Economist**, «L'indice du plafond de verre», 6 mars 2024, <https://www.economist.com/graphic-detail/glass-ceiling-index>

**L'Union Internationale des Architectes**, 'Guide des concours de l'UIA pour les concours de conception en architecture et dans les domaines connexes', 2020, [https://www.uia-architectes.org/wp-content/uploads/2022/02/2\\_UIA\\_competition\\_guide\\_2020.pdf](https://www.uia-architectes.org/wp-content/uploads/2022/02/2_UIA_competition_guide_2020.pdf)

**Zbornica za arhitekturo in prostor Slovenije**, 'Navodila za pripravo natečajnih gradiv', janvier 2022, <https://zaps.si/wp-content/uploads/2025/04/Navodila-za-izdelavo-natecajnih-nalog.pdf>

# Colophone

## Auteurs:

**Introduction** | ARCH-E et le consortium du projet | Daniel Fügenschuh, BKZT, Membre du Bureau Exécutif du CAE et Président de BKZT, partenaire principal d'ARCH-E

Les conclusions d'ARCH-E comme base de la liste des recommandations | Les objectifs du consortium ARCH-E | **Chapitre 1** | Liste des recommandations | Contexte et faits concrets sur les recommandations | Coordinateurs du projet: Sebastian Jobst et Anna Resch, BKZT, édité pour le compte du consortium ARCH-E

**Chapitre 2** | Données sur l'efficacité économique des concours d'architecture, Dr. Nikolaus Hellmayr, BKZT

**Chapitre 3** | Recommandations et expertise spécifiques à chaque pays apportées par les membres du consortium ARCH-E

## Le Consortium ARCH-E

## Partenaires:

- ▶ Chambre fédérale des architectes et des ingénieurs-conseils (Autriche) / Bundeskammer der Ziviltechniker:innen | Monika Bednar, Karina Bruckner, Katharina Fröch, Daniel Fügenschuh, Corinna Greger, Rebekka Gutenthaler, Cornelia Hammerschlag, Dr. Nikolaus Hellmayr, Sebastian Jobst, Astrid Kaudela, Beatrice Mitterlehner-Nemelka, Dr. Michael Schwaiger, Anna Resch, Rainer Wührer
- ▶ Conseil des architectes d'Europe | Marta Candidi, Selma Harrington, Ian Pritchard, Swapna Saha
- ▶ La Chambre croate des architectes / Hrvatska komora arhitekata | Rajka Bunjevac, Ariana Korlaet, Gabrijela Kosović, Robert Loher
- ▶ Association des architectes de Chypre / Σύλλογος Αρχιτεκτόνων Κύπρου | Christos Christodoulou, Alkis Dikaios, Pavlos Fereos, Katerina Koutsogianni

- ▶ Chambre fédérale des architectes allemands / Bundesarchitektenkammer | Jose Hundertmark, Franziska Klein, Anja Kranz, Dr Tillman Prinz, Kathrin Rapp, Dr Volker Schnepel, Dr Philip Steden, Cathrin Urbanek
- ▶ Chambre des architectes hongrois / Magyar Építész Kamara | András Bordás, Piroska Ferencz, Dr Péter Hajnóczki, Dr Ferenc Makovényi, Gergely Sándor, Tamás Ulrich
- ▶ Chambre d'architecture et d'aménagement du territoire en Slovénie / Zbornica za Arhitekturo à Prostor Slovenije | Vlado Krajcar, Dr Špela Kryžanowski, Jernej Prijon
- ▶ Université Polytechnique de Valence (Espagne) / Universitat Politècnica de València | Dr Eva M. Álvarez Isidro, Dr Carlos J. Gómez Alfonso, Diego Martin de Torres
- ▶ Université de technologie d'Eindhoven (Pays-Bas) / Technische Universiteit Eindhoven | Prof. Juliette Bekkering, Dr Torsten Schröder, Dr Grazia Tona

## Partenaires de coopération:

- ▶ AUI | Union Internationale des Architectes / Union Internationale des Architectes | Tibor Fátyol, Regina Gonthier, Paula Huotelin, Carla Lima Vieira, Mwiyathi Wanjira
- ▶ Chambre des architectes du Tyrol du Sud (Province de Bolzano, Italie) / Ordine degli Architetti, PPC della Provincia di Bolzano | Andreas Flora, Marco Molon, Wolfgang Thaler, Susanne Waiz
- ▶ Chambre tchèque des architectes / Česká komora architektů | Igor Kovacevic, Mirko Lev, Tereza Zemanová
- ▶ Conseil National de l'Ordre des Architectes (France) / Conseil National de l'Ordre des Architectes | Joris Boutin, Stéphane Lutard
- ▶ Société Suisse des Ingénieurs et Architectes / Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein | Olympia Georgoudaki, Reto Gmuer (CSA Conférence Suisse des Architectes), Simon Hubacher (SIA International), Martin Joos, Jonas Landolt, Laurindo Lietha (SIA Suisse)

**Layout and infographics by Penrose CDB**

**ARCH-E project coordination** | Sebastian Jobst and Anna Resch,  
BKZT

**ARCH-E** is a project co-funded by the European Union under the  
Creative Europe framework (CREA).



Co-financé par l'Union européenne. Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues responsables.

## Partenaires du projet:



Architects' Council of Europe  
Conseil des Architectes d'Europe



ZBORNIČA ZA  
ARHITEKTURO  
IN PROSTOR  
SLOVENIJE



ΣΥΛΛΟΓΟΣ  
ΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΩΝ  
ΚΥΠΡΟΥ  
CYPRUS ARCHITECTS ASSOCIATION



UNIVERSITAT  
POLITÈCNICA  
DE VALÈNCIA



## Partenaires de coopération:



Ordine  
degli Architetti  
Pianificatori  
Progettisti  
Conservatori  
Provincia di Bolzano

Kammer  
der Architekten  
Raumplaner  
Projektentwickler  
Diplom-Bauingenieur  
Provinz Bozen



CZECH  
CHAMBER  
OF  
ARCHITECTS

s i a

schweizerischer ingenieur- und architektenverein  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
società svizzera degli ingegneri e degli architetti  
swiss society of engineers and architects

# ARCH E

La plateforme européenne  
des concours architecturaux



/arch-e-eu



@arch\_eEu



@arch\_eeu



[www.arch-e.eu](http://www.arch-e.eu)